



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE



CORSICAN BUSINESS WOMEN

L'entreprenariat au féminin se muscle

P6

GRAND ANGLE

Jean Ferrari,
Monsieur «info»
du Sdis 2A

P4



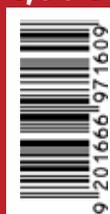
SOCIAL

La Caf 2B
et
ses missions

P24



1,60€



BATTÌ P2 • ÉDITOS P3 • JACQUES FUSINA P23 • AGENDA P26

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

JOYEUX NOËL

LES PETITS ENFANTS!



Batti



Des étoiles, vous serez!

L'heure de la trêve a sonné. Cette fin d'année, c'est évidemment des lumières dans les rues, des vitrines enchanteresses mais surtout le temps des étoiles. Pas celles qui dansent mais celles qui brillent.

Tout d'abord, il y a celles situées très loin dans l'empire intergalactique qui ont déjà été vues et appréciées, ou pas, par plus de deux millions de personnes dans des salles obscures.

D'autres spectateurs seront plus attentifs à cette étoile qui récompense le cycle d'attente qu'ils ont célébré durant le temps de l'Avent.

Et enfin, il y a ces étoiles que l'on peut voir briller depuis quelques jours dans les yeux des plus petits lorsqu'ils vous racontent leurs rêves, vous parlent des lettres qu'ils ont envoyées au seul homme qui occupe toutes leurs pensées actuelles. Leur père, Noël, beaucoup plus fort qu'Anakin Skywalker mais aussi beaucoup plus joyeux. Le rouge contre le noir version décembre 2017.

Mais au delà de toute notion religieuse ou cinématographique, brillons nous aussi, petits et grands, jeunes et anciens comme des étoiles. Concentrons-nous sur cet espace lumineux et précieux car devenu rare. Oublions notre quotidien. Profitons égoïstement de ces quelques jours. Partageons avec ceux qui nous sont chers ces moments riches au sens propre comme figuré. Transformons-nous en de petits «Luke» et soyons forts de nos valeurs, de nos transmissions, de notre pouvoir de paix et rêvons un peu, beaucoup, passionnément.

Ayons le verbe haut durant ces repas qui n'en finissent pas mais ponctuons-les de nos éclats de rires, de nos sourires complices, de nos souvenirs et bien évidemment de nos gestes d'amour. Laissons-nous porter par cette magie de Noël. Et, promis, nous reviendrons dès 2018 en forme -ou avec- pour affronter les maux de nos réalités et certains silences devenus criants.

Belle feste è bon Natale à tutti ■ dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

A MODUNOSTRU
A MODUNOSTRU

L'usi facenu legge

S Torna appena a nostra Miss Corsica, Eva Colas, ci la face à vince a corona di Miss France 2018. Hè passata vicinu vicinu di sta vittoria ch'ella meritava tantu, micca solu per a so bellezza. Era ghjunta a prima à a prova di cultura generale urganizata ind'u quadru di a preparazione cù e 29 altre candidate. Mentre l'emissione hà sapiutu fà valè u so ingenu è u so naturale chì sò piaciuti à i membri di a ghjuria presidata da Jean-Paul Gaultier cum'è à a Francia sana ! Si sò mubilizati a nostr'isula è u cumitatu Miss Corsica daretu à a so ripresentante ma ùn hè bastata. Ancu s'ellu era strettu u risultatu finale, Eva Colas l'hà detta cusi bè ch'è nò simu in Corsica 320 000, allora ch'ind'u Nord-Pas-de Calais sò 4 milioni. Tandù, Maëva Coucke, a nova regina di bellezza francese, hà possutu cuntà nant'à un sustegnu più largu. Ne simu dunque à 3 Miss Nord-Pas-de-Calais chì, in 4 anni solu è di fila, anu chjappu a corona di Miss France. Oghje, Eva Colas hè a prima defina di Miss France è a felicitemu per avè purtatu cusi altu i valori di a testa mora. Di sicuru, s'ella avia vintu, seria stata per ella è per a Corsica un bellissimu rigalu di Natale chì l'ultima corsa à esse stata sacrata Miss France era Pauline Pò ind'u 1921 ! Natale chì hè digià qui cù u so incantu è u so stintu di spartera, e so decurazione, i so mercati dinò qui è quallà. U più luntanu pussibile di a fiura cunsumerista di Coca Cola ? Dipende ! Ci vole à sapè tene ne u bonu quantunque. Perchè emu tutti bisognu di sunnià, ritruvendu ci cù i nostri cari, senza scurdà ci di quelli ch'ùn anu nunda è chì sò soli ! Cum'è sempre, deve sbuccià a sulidarità chì l'emu vistu torna issi pochi ghjorni, trà u studiu annuale di u «Secours Populaire» secondu u quale 20 percentu di i Corsi campanu sottu à sogliu di povertà, vale à di quandu e paghe sò di menu di 846 euri à u mese. Custi dinò, a Corsica ghjunchje, ind'u 2017, in testa cù ... u Nord-Pas-de-Calais. Sapendu chì a vita ghjè più cara ind'è noi ch'in cuntinente ! Trà l'elezione di Miss France è u sogliu di povertà, ci ritruvemu quist'annu cù u Nord-Pas-de-Calais ! Serà un segnu ? In tantu, l'usi facenu legge, ghjè un proverbiu chì a ci dice, è, di core, cari lettori, ùn pudimu chè pregà vi bonissime feste di fin'd'annata ! ■

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

CorsicaPress Éditions SAS*

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

journal@icn-presse.corsica

Conseillers: Roland Frias (Cultura è lingua corsa),

Christian Gambotti (Corses de l'extérieur).

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

RÉDACTION

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Roland Frias, Claire Giudici, Kampà, Tim Leoncini,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri,

en partenariat avec Alta Frequenza et Télé Paese

AVEC LA COLLABORATION DE:

Battì, Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Jacques Fusina, Marie Gambini, Jean-Toussaint Leca,

Michel Maestracci, Jacques Paoli, David Raynal.

Comité de surveillance:

Philippe Giammari, président †

*Société locataire-gérante des titres et marques -

Principaux associés: PA, PG, JFA, GA, PLO.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia

CPPAP 0319 I 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPMR

• Fondateur Louis Rioni •



Vous vivez

en Centre-Corse,

dans le Cap,

la région de Bonifacio

ou le Sartenaï,

vous avez

une bonne connaissance

de la vie publique,

culturelle, associative

et sportive

dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre

en lumière les initiatives

qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou

prendre des photos?

**L'ICN recherche ses
correspondants locaux.**

Écrivez-nous:

journal@icn-presse.corsica



JEAN FERRARI

Monsieur info du Sdis 2A



Il envisageait une carrière dans le journalisme, mais c'est finalement son engagement au service des autres qui a pris le dessus.

Toutefois, il était dit que la mission d'informer resterait sa seconde nature.

Entre connaissance du terrain et compréhension des attentes de la presse et du citoyen, le lieutenant-colonel Jean Ferrari est l'officier communication du Sdis de Corse-du-Sud.

Son nom ou son visage ne sont pas nécessairement connus du grand public... Mais son numéro de portable figure en bonne place dans les contacts des journalistes et tous ceux qui, lors de cette saison d'incendies, ont cherché via les réseaux sociaux des informations fiables sur l'évolution d'un front de feu ou les précautions à observer, l'ont nécessairement croisé sur la Toile.

Le lieutenant-colonel Jean Ferrari est en effet l'officier en charge de la communication au Service départemental d'incendie et de secours de Corse-du-Sud (Sdis2A). Une mission qui concilie son engagement au service des autres et une vieille passion pour le journalisme dont il n'a jamais fait mystère. Après avoir été de ceux qui prennent une part très active dans le fonctionnement du journal de leur lycée puis de celui de leur fac, rien d'étonnant à ce qu'on le retrouve, quelques années plus tard, impliqué dans la réalisation du journal du Sdis. «*C'était il y a très longtemps, en 1994 ou 1995... On tirait ça en 300 exemplaires sur une imprimante... On en a sorti trois numéros mais c'était vraiment compliqué!*» Puis les réseaux sociaux sont arrivés et ont changé la donne: «*on a trouvé un support beaucoup plus souple*». D'autant que le contexte national voyait les Sdis investir de plus en plus ces nouveaux outils de communication. Mais si le Sdis 2A est désormais très présent sur les réseaux sociaux – et en tout premier lieu Facebook où il compte près de 25500 followers – Jean Ferrari veille à ce que cette visibilité voire cette popularité ne se gagnent pas au prix de concessions à l'éthique de l'institution et de la profession, ni ne donnent lieu à une quelconque confusion des genres. «*Les médias et nous ne faisons pas le même travail puisque le journaliste va dans l'analyse, tandis que nous restons très factuels. Vous ne nous entendrez jamais parler des causes d'un incendie: nous n'allons pas sur le terrain des médias, de la justice, de la police, ou plus généralement de tout service concerné*». De même, précise-t-il, «*ce n'est pas de la communication pour de la communication et on n'est pas du tout dans le sensationnel. On ne cherche pas l'image-choc. Vous ne verrez pas de voitures encastrées, de corps sous des draps blancs: montrer de telles images est un choix éditorial et je le respecte, mais tant que m'occuperai de la communication, cela n'arrivera pas. En revanche, si un gros accident de la route survient et que nous avons pas mal de moyens engagés sur place, on va plutôt photographier nos camions*».

Au reste, si on utilise volontiers la périphrase «soldats du feu», la communication que développent au quotidien Jean Ferrari et son équipe n'a pas vocation à traiter exclusivement des missions d'incendie et de secours. «*Sur notre compte Facebook, seulement un tiers de ce qui est publié concerne les opérations menées. Les deux autres concernent des activités, des précisions, des mises à jour. J'aimerais qu'on sorte de l'image du pompier entouré par les flammes avec sa lance à incendie. On s'amuse, aussi: on a beaucoup de sportifs, des éléments qui partent faire des championnats un peu partout, et ça mérite aussi d'être mis en avant. J'aimerais vraiment rendre l'image des pompiers moins institutionnelle. L'intérêt, c'est qu'on est dans une structure qui est articulée autour des pompiers volontaires (80%) et des pompiers professionnels (20%). Pour l'essentiel en zone rurale, c'est un plus de communiquer parce que ça montre qu'il y a des secours, des gens qui prennent sur leur temps pour être pompiers. Je ne dis pas que ça va réveiller des vocations, mais je pense que c'est vraiment bien que les gens sachent qu'on est présents.*»

Outre un compte Twitter qui n'est pour l'heure pas aussi développé que la page Facebook – mais compte cela dit plus de 3540 abonnés et fait l'objet «*d'au moins une mise à jour quotidienne*» – le service s'est également doté voilà deux ans de sa chaîne YouTube, SDIS2ATV, pour laquelle Laëtitia Salomone a réalisé plus d'une trentaine de reportages format JT, d'une durée d'environ une minute trente.

Mais une utilisation optimale des différents médias sociaux n'implique pas seulement une parfaite maîtrise des contenus que l'on diffuse. Il s'agit également de tirer le meilleur parti des informations que les autres sont susceptibles d'émettre. C'est tout l'enjeu de la stratégie des Médias sociaux en gestion d'urgence (MSGU) qui vise à une bonne intégration des données issues des médias sociaux, en vue d'aider les intervenants d'urgence à obtenir et maintenir une connaissance fiable de la situation en temps réel. Et dans ce cadre, le Sdis2A trouve un allié précieux auprès de l'association Volontaires internationaux en soutien opérationnel visuel (Visov) qui offre aux acteurs de la sécurité civile un appui logistique en matière de veille sur Internet, mais aussi de cartographie collaborative ou encore de diffusion de consignes de sécurité. Il repose sur le principe que désormais, grâce aux technologies et outils de communication et à la généralisation de leur usage, tout citoyen est en mesure de devenir acteur de sa propre sécurité et de celle d'autrui. Pour peu, bien sûr, que le flux de données transmises soit utilisé à bon escient, avec discernement. Dans cette optique, les bénévoles de Visov dont les maîtres-mots sont «*utilité*» et «*solidarité*», assurent l'interface entre la population et les divers acteurs de la sécurité civile: «*Dès qu'on a un gros événement, ils vont veiller sur la toile à tout ce qui peut nous concerner. Dans le cas d'un départ de feu, par exemple, on tape Visov et dans les 30 secondes on voit peut-être déjà des photos du feu, et on est en mesure de constater qu'il y a déjà un gros panache de fumée. De plus, Visov est aussi très efficace en ce qui concerne les fausses rumeurs, ça nous permet de rétablir la situation*».

Outre la communication directe auprès de la population, Jean Ferrari assure les relations avec la presse en s'efforçant de concilier les impératifs de chacun. Ce qui n'est pas toujours une mince affaire. «*J'ai été officier au Centre opérationnel d'incendie et secours (Codis): quand vous avez un départ de feu le 15 août à 15h, vous ne touchez plus terre! Quand tous les médias vous appellent, vous êtes obligé de leur dire que vous n'avez pas le temps... Et ça ne contribue pas à des relations sereines. Ce que je comprends, puisque les journalistes vont chercher l'information là où ils peuvent la trouver. Sur le continent, les très gros centres peuvent préposer un officier au téléphone afin qu'il renseigne et communique. C'est très bien, mais nous n'avons pas les moyens humains de le faire. En principe, sur tout ce qui est courant, aucun problème: les journalistes appellent le Codis, on les renseigne ou, si on est un peu dépassés, on leur demande de rappeler un peu plus tard, mais ça se passe bien. En revanche, durant les périodes comme cet été, dès que ça monte en puissance, avec des feux de forêts qui ont un fort retentissement médiatique, prendre les appels de tout le monde est ingérable: je m'y suis essayé puis j'ai dû changer de méthode. J'ai trouvé un autre système qui au départ n'a pas été très bien pris, mais au bout du compte ça s'est installé. J'ai fait des points de situation réguliers sur la page du Sdis, reprenant les événements les plus récents. On a fonctionné comme ça tout l'été et on a tenu!*» ■

Marion PATRIS de BREUIL

« J'aimerais qu'on sorte de l'image du pompier entouré par les flammes avec sa lance à incendie. »

CORSICAN BUSINESS WOMEN

DYNAMISER L'ENTREPRENARIAT AU FÉMININ



Créée en 2015, l'association rassemble aujourd'hui une trentaine de femmes cheffes d'entreprise insulaires. Un vivier d'énergies qui tend à mettre en place diverses actions dans le but de valoriser les compétences de celles qui œuvrent pour le développement économique local.

Les femmes sont de plus en plus nombreuses à se lancer dans le monde de l'entrepreneuriat. Au point qu'en Corse, selon l'Insee, environ un tiers des entreprises sont gérées par des femmes, soit un chiffre légèrement au dessus de la moyenne nationale. C'est fort de ce constat que, dès 2013, un réseau de business women s'est constitué sur l'île dans le cadre du programme européen Leonardo Da Vinci. Porté par la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien [Capa], ce projet avait pour but de valoriser l'entrepreneuriat au féminin, ainsi que l'échange de savoir-faire entre les business women de l'Europe entière. Une aventure concluante que les cheffes d'entreprises insulaires ont souhaité pérenniser en créant l'association Corsican business women (CBW) en janvier 2015, avec la volonté de mettre en place «une entité capable de réunir, de vitaliser et de promouvoir les compétences des femmes œuvrant pour le développement économique local». Une réussite puisqu'aujourd'hui, l'association compte une trentaine de membres venues de toutes les micro-régions de l'île, issues de générations et surtout d'horizons et de parcours très différents. Corsican business women compte ainsi dans ses rangs des créatrices de cosmétiques ou de mode, une avocate, des agricultrices, une ingénieure, une graphiste, ou encore une cheffe d'entreprise du domaine du BTP, mais aussi la seule écrivain public répertoriée en Corse. Plus loin, l'association est également élargie à environ 250 femmes cheffes d'entreprise qui font partie de ce réseau de business women, et compte cinq marraines de choix telles que la sous-directrice de la banque de France, ou la déléguée régionale aux droits de la femme, Marie-Ange Susini. Au quotidien, CBW mène de très nombreuses actions, à commencer par des rencontres régulières entre ses adhérentes qui servent à mettre en synergie leurs moyens et compétences, définir leurs besoins collectifs ou individuels et engager les actions visant à les satisfaire. «Entre nous, nous créons des liens de business et de mutualisation de moyens, que ce soit sur



En 2012, l'Insee relevait que même si les hommes restaient majoritaires, la féminisation de la création d'entreprise était plus fréquente en Corse que sur le continent (31,4 % contre 28,5 %) et ce dans tous les secteurs d'activité, à l'exception des secteurs de la construction et l'industrie où 9 créateurs sur 10 étaient des hommes.

les ressources humaines ou bien sur le partage des marchés quand on n'arrive pas à les fournir seule», explique la présidente de l'association, Brigitte Artily, en précisant par ailleurs que les Corsican business women tendent aussi à promouvoir l'échange de bonnes pratiques dans les différents métiers: «*Nous allons à la rencontre des femmes cheffes d'entreprise qui souvent dirigent des TPE et de petites PME. Le but est de les mettre en synergie avec les institutionnels qui ont des financements et peut-être des aides aussi, et de les informer que cela existe*».

Une partie de l'action des membres de l'association est par ailleurs centrée sur la jeunesse, à laquelle elles aspirent à donner l'envie d'entreprendre. «*Nous intervenons auprès de partenaires variés, par exemple Entreprendre pour apprendre, avec qui nous allons dans les écoles, les collèges et les lycées pour accompagner les élèves dans la création de mini-entreprises. Cette expérience leur donne une forme de connaissance de tous les métiers que peut regrouper une entreprise*» détaille Brigitte Artily.

Ponctuellement, l'association organise également des événements de part et d'autre de l'île. Des rendez-vous qui permettent d'intervenir en faveur du développement de l'entrepreneuriat et du territoire. À l'exemple du premier congrès des femmes cheffes d'entreprise organisé à Ajaccio en 2016. «*Nous avons pu y vérifier l'intérêt de ces femmes de trouver d'autres femmes dans le même cas, créer des ateliers sur des thématiques différentes et de montrer qu'être une femme et cheffe d'entreprise c'était possible, qu'ensemble on peut rayonner sur le local et l'international*» précise Brigitte Artily. Dans cette optique de rayonnement à l'international, l'association a d'ailleurs adhéré au réseau européen des Business women et prévoit, pour 2018, d'autres programmes d'échanges dans la continuité du

programme Leonardo Da Vinci, dans le but de faciliter le développement des relations d'affaires.

Enfin, il est aussi un objectif qui tient particulièrement à cœur à nombre de Corsican business women. L'association se veut en effet «*porteuse d'espoir pour les femmes dont les perspectives professionnelles se trouvent limitées*», alors que paradoxalement à la sortie de l'université ces dernières sont souvent plus diplômées que les hommes. «*Nous avons des partenaires comme Inizià avec qui nous accompagnons les femmes cheffes d'entreprise dans l'innovation. Nous intervenons aussi auprès de partenaires comme l'Apfa pour aider les femmes qui cherchent une reconversion dans certains métiers, en les accueillant par exemple en tant que stagiaires dans nos entreprises*», indique la présidente de CBW.

Ainsi, à travers ce club, les cheffes d'entreprise insulaires ont la volonté de montrer une image de femmes fortes. «*On en a un peu marre d'avoir toujours l'image de la femme qui a besoin d'aide! Au contraire, c'est nous qui allons aider les autres à créer une forme de dynamique autour de l'entrepreneuriat*», lance Brigitte Artily. «*Depuis 4 ans, on voit que les femmes ont repris des activités qui n'existaient pas en Corse ou qui étaient surtout portées par des hommes, par exemple dans le domaine agricole. Et on voit que ces femmes ont porté à l'excellence ces produits. Il y a une autre vision du business féminin: elles sont ambitieuses, visent l'excellence, aussi bien dans les créations de mode, dans l'artisanat d'art, mais aussi dans les métiers du BTP par exemple, où elles travaillent différemment notamment en prenant en compte l'environnement et la non-perdite d'énergie*», insiste-t-elle avant de conclure en souriant: «*Tout cela fait que nous sommes différentes, et peut-être les moteurs d'une nouvelle économie locale*». ■ Manon PERELLI



LE SAVIEZ-VOUS ?

Ventes, cessions d'entreprises
et fonds de commerce.
Actulécales.fr publie chaque
jour les meilleures opportunités.



Actulécales.fr, avec votre journal

Actulécales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises



N° 01



**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 11 décembre 2017, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : A STRETTA

Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Siège : C/o Mr SAULI - Lot. 3 - St Cyprien - 20137 LECCI

Capital : 1000 € par apport en numéraire.

Objet : L'exploitation d'un fonds de commerce de restaurant, l'activité de petite restauration (snack, pizzeria, sandwicherie, tapas, etc...) et débit de boissons.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AJaccio.

Gérant : Monsieur Benjamin SAULI, demeurant Lot. 3 - St Cyprien - 20137 LECCI

Mention sera faite au RCS d'AJaccio.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO du 06/12/2017, a été constituée une SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIERE ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination Sociale : CASA OLGA.

Siège social : LECCI [20137], La Croix de Lecci.

Durée : 99 années

Capital social : 2000 Euros.

Apports : En numéraires.

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est :

Mr **Matthieu GIANNI**, demeurant à PORTO-VECCHIO [20137] les terrasses de Vignola, Quartier Vignola, Entrée 2. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO

Pour avis, Le Gérant.

N° 03

YN

Société par Actions simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Place Delaunay
20220 Ile-Rousse

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1/12/2017 à ILE ROUSSE, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : YN

Siège : Place Delaunay, 20220 Ile-Rousse

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 10.000 euros

Objet : Cave à vin [vente et dégustation], restauration sur place et à emporter (tapas, salon de thé), organisation d'événements, traiteur, réceptions, vente de produits artisanaux à consommer sur place ou à emporter.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. SAVELLI Nicolas, demeurant Villa di Mezzu, 20256 CORBARA.

Directeur général : M. GRAZIANI Yohann, demeurant Place Delaunay, 20220 Ile-Rousse.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 02/11/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale** : ART INTERIEUR **Siège social** : Lieu dit Chioso la Croce-Crucetta, Crucetta, 20215 Venzolasca

Forme : SAS **Nom commercial** : INOV ART **Capital** : 2000 Euros **Objet social** : Vente de Mobilier intérieur et extérieur, décoration, conseil en agencement

Président : Monsieur Emmanuel Brunini demeurant : Résidence les Lucciolles BT D, Chemin de Crucetta, 20290 Lucciana élu pour une durée indéterminée

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P en date à Bastia du 01/12/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « FINES BOUCH' »

Forme : S.A.R.L

Capital : 1000 Euros

Siège Social : Route du Cap, 20222 Brando

Objet : Boucherie, Charcuterie, Epicerie Fine, Traiteur

Durée : 99 ans

Gérant : Marc AZZOPARDI

Immatriculation : En cours au RCS de Bastia

Pour Avis,

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

VESNA ROSSA

Avis est donné de la constitution suivant acte sous seings privés en date du 14 décembre 2017 d'une SAS ayant les caractéristiques suivantes : **Durée** : 99 années **Immatriculation** au R.C.S. d'AJACCIO, **Siège social** : LECCI [20137], Les Villas Lieu Dit Mora Dell'Onda, **Dénomination** : VESNA ROSSA, **Capital** : 2000 euros, **Objet** : toutes activités liées à l'exploitation de résidence de tourisme, hébergement, spa, toutes prestations de services dans le domaine du tourisme, l'acquisition, par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis, la prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet, et sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, part sociales et autres droits sociaux, et la gestion de ceux-ci. Le fondateur a nommé en qualité de **président** : la société CALLIES DEVELOPPEMENT, sise à LECCI [20137], Les Villas Lieu Dit Mora Dell'Onda, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 827 752 148 qui dispose de tous pouvoirs pour engager la société à l'égard des tiers. Le droit de participer aux décisions collectives est subordonné à l'inscription en compte des actions au nom de leur titulaire au plus tard à la date de la décision collective. Tout associé a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente. Les **cessions d'actions** sont soumises à la procédure d'agrément fixée par les statuts.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 14/12/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : LV INVEST

Siège social : 13 Boulevard Du Général De Gaulle, 20200 BASTIA

Objet social : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Mme Maëlle, Aude, Aurélie PIERRE demeurant 13 Boulevard du Général De Gaulle, 20200 BASTIA.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/09/2017, il a été constitué une SCI dénommée :

MAESTRO

Siège social : 52 villa les Terrasses de Vignola, 20137 Porto-Vecchio

Capital : 1.000 €

Objet : L'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Gérant : M. STROMBONI Serge, François Place de l'Eglise, Village d'Arca, 20137 Porto-Vecchio

Cession des parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent-être cédées à des tiers qu'après agrément.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BIGUGLIA en date du 31 août 2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : MELODIUM SHOP,

SIEGE SOCIAL : Immeuble Cardello, BI-GUGLIA [Corse]

OBJET : L'achat pour la vente ou la location de matériel de musique, neuf ou d'occasion, ainsi que le service après-vente ;

- La formation aux utilisateurs de matériel de musique ;

- Toutes prestations de services entourant la vente ou la location de matériel de musique comme la livraison ;

- L'enseignement de la musique ;

- L'organisation d'événements culturels, musicaux, ou autre ;

- La restauration rapide.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 3200 euros

PRESIDENT : PHILIPPE RETALI, demeurant Lieu-dit Mezzana, LUCCIANA [Corse].

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, le Président ou le représentant.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AC JUMP

Capital : 100 euros

Siège : Imm Biancarelli, Quartier Vignola, 20137 Porto-vecchio

Objet : Achat, vente, dépôt vente, location, gardiennage et valorisation de poneys, chevaux, matériels divers et de tous types de véhicules permettant l'entretien d'écuries ou le transport d'équidés.

Durée : 99 ans

Président : M. CAVGANRO Andre, imm Biancarelli, Quartier Vignola, 20137 Porto-vecchio

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées.

Chaque **action** donne droit à une voix.

Agrement préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité des associés disposant du droit de vote.

RCS : Ajaccio.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 07/11/2017, il a été constituée une SAS dénommée **SAS NFC**.

Siège social : lieu dit scafelli 20119 Bastelica. **Capital** : 75euros. **Objet** : Restauration, chambre d'hôte, vente de produit, régionaux.

Président : Mme Claudia Iivia Carlotti, tricolacci 20119 Bastelica. **Durée** : 99 ans. **Immatriculation** au RCS de Ajaccio.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 02/12/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale** : B2B CONSULT **Siège social** : 58 COURS NAPOLEON, 20000 AJACCIO **Forme** : SARL **Capital** : 100 € **Objet social** : CONSEIL EN STRATEGIE COMMERCIALE **Gérance** : Monsieur ARENA ITALO MICHEL, 58 COURS NAPOLEON, 20000 AJACCIO **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTELICA en date du 29 novembre 2017, il a été constitué une Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : Les deux îles, **SIEGE SOCIAL :** Quartier Costa, BASTELICA [20119]

OBJET : L'exercice de la profession vétérinaire. Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer. Dans les rapports entre les associés et dans ses rapports avec les tiers, la société sera expressément tenue au respect des règles déontologiques propres à la profession de vétérinaire, et notamment au respect des règles d'indépendance et au respect du secret professionnel.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 2000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par le Président.

PRÉSIDENT : Monsieur Guy Noël BENIELLI, demeurant Quartier Costa, BASTELICA (Corse).

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour avis, le président.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 08/12/2017, il est constitué une Société Civile Immobilière.

DENOMINATION : U GIRANDULONE **ASSOCIES :** Donsimoni Christian, né le 24/11/1964.

Donsimoni Jonathan, né le 18/11/1991, demeurant tous deux à Rutali - 20239.

OBJET : Acquisition de biens immobiliers.

DUREE : 99 ans.

CAPITAL : 1 000 Euros.

GERANCE : M. Donsimoni Jonathan **SIEGE :** Chez M. Don Simoni, I.d. U Boscu, 20239 - Rutali.

RCS : Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 15 novembre 2017, a été constituée une Société Civile Immobilière :

La société a pour objet : L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers de leurs accessoires, annexes ou compléments.

Dénomination sociale : JAICIA

Siège social : SAN NICOLAIO [20230] 580 rue de Poggiolo. Constituée pour une durée de 99 années

Capital social fixé à 100,00 euros égal au montant des apports en numéraire. Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Co-gérants : M. Jacques TEBOUL et Madame Patricia DUHAMEL, demeurant SAN NICOLAIO [20230] 580 rue de Poggiolo. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 10/12/2017, il a été constitué une Société Civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : TENDANCE.

Objet social : L'acquisition par tous moyens de droit, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, la mise en valeur, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Siège social : Les Galeries II Alzete, 20221 CERVIONE.

Capital : 1.000 €.

Gérance : M Franklin MARCHAND demeurant Lieu-dit Catarelli 20221 SANTA MARIA POGGIO et Mme Patricia SOLINAS épouse MARCHAND demeurant Lieu-dit Catarelli 20221 SANTA MARIA POGGIO pour une durée illimitée.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.

Mode de cession de parts sociales : La cession des parts sociales est effectuée par acte authentique ou sous seing privé. Les parts sociales ne peuvent être cédées à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant les trois quarts des parts sociales. **Immatriculation** au RCS de BASTIA.

T.C.M

Société civile Immobilière au capital de 2 000 euros

Siège social : Chez Jacques CORSINI RT 10 - TRAVO - 20240 VENTISERI

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 24 novembre 2017 à Ventiseri, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile Immobilière

Dénomination sociale : T.C.M

Siège social : Chez Jacques CORSINI RT 10 - TRAVO - 20240 VENTISERI

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la construction, la vente, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et l'exploitation par bail, location nue ou en meublé de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur Jacques CORSINI **Clauses relatives aux cessions de parts :** dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant agrément obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

ICN : Annonce légale
TEL : 04 95 32 04 40



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal et droit douanier

32 boulevard Paoli - 20200 BASTIA

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP à BASTIA en date du 18.12.2017, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination :

LES VERGERS DE L'ISOLOTTO

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Siège : Lieudit Aghja Rossa - 20215 VESCOVATO

Capital : 500 € par apport en numéraire.

Objet : Toutes activités réputées agricoles et plus précisément l'arboriculture fruitière.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Admission aux assemblées et droit de vote : tout actionnaire peut participer aux assemblées, par lui-même ou par son mandataire, sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque actionnaire dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Préemption et agrément : Toutes les cessions d'actions sont soumises au droit de préemption ainsi qu'à agrément.

Président : Monsieur Pierre Jacques LUCIANI-GIAMARCHI, demeurant lieudit Aghja Rossa, 20215 VESCOVATO.

Immatriculation : au RCS de Bastia.

HEMA

Société civile

Capital social : 2 0 11 724 euros

Siège social : Immeuble SEDDA

Avenue Sampiero Corso

20600 BASTIA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 12 décembre 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile

Dénomination sociale : HEMA

Siège social : Immeuble SEDDA, Avenue Sampiero Corso- 20600 BASTIA

Objet social : Société holding animatrice de groupe.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 011 724 euros, constitué à concurrence de 600 euros au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 2 011 124 euros au moyen d'apports en nature.

Gérance : Madame Henriette BOURDIEC, demeurant à SAN MARTINO DI LOTA [20200], au 76 route du Cap, Hameau de Grisgione.

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

La Gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BORGIO du 15/12/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile immobilière

Dénomination sociale :

MOREIRA FRERES

Siège social : Lieu dit San Guignolo, Route du Village 20290 BORGIO

Objet social : L'acquisition, la gestion et la location de patrimoines immobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : - M. Frédéric ABREU MOREIRA, demeurant Lieu dit San Guignolo, Route du Village 20290 BORGIO,

- M. Marc José ABREU MOREIRA, demeurant Résidence Le Saint Anne, Bâtiment A, Erabajolo 20600 BASTIA,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, la Gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 16/11/2017, il a été constitué une Société

Dénomination sociale : BGP ETAN-CHEITE ISOLATION **Siège social :** 12 Quai des Martyrs, immeuble MAREVISTA BP 122, 20292 Bastia CEDEX

Forme : SAS

Nom commercial : BGP **Capital :** 2000 Euros

Objet social : Travaux d'étanchéité, isolation, revêtements murs et sols.

vente de produits d'étanchéité et isolation.

Président : Monsieur Romain Pastinelli demeurant : Lieu dit Incrucciata, 20239 Murato élu pour une durée indéterminée

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à PORTO VECCHIO du 18/12/2017 a été constituée une SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE UNIPERSONNELLE ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : La location meublée directe ou indirecte de biens immobiliers à usage d'hébergement avec ou sans fournitures de prestations para-hôtelières (petit déjeuner, nettoyage des locaux, le linge de maison et le service de réception) sans débit de boissons et généralement la location de tous biens immobiliers, l'exploitation, la transaction et la gestion d'un patrimoine à vocation principalement immobilier et financier.

Dénomination : SASU MLG

Siège social : PORTO-VECCHIO [20137], Taglio Rossu Route de Sotta.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : 100 Euros.

Cessions d'actions en cas de pluralité d'associés : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, seules les cessions entre eux pourront intervenir librement.

Président : Mr Olivier François GUGLIELMI, demeurant à PORTO VECCHIO [20137] route de Sotta.

La société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, le Président.

N° 23

V.S.A CARBURANTS

SARL au capital de 7.622,45 €
Siège Social : Les Quatre Chemins
20137 Porto-Vecchio
R.C.S Ajaccio B 343 035 739

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 13 décembre 2017, la dissolution anticipée de la SARL VSA CARBURANTS à compter du 31 décembre 2017 et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

Elle a nommé en qualité de liquidateur son actuel gérant, M ANDREANI Jacky, STABIACCIU 20137 PORTO VECCHIO à compter de la même date. La gérance a pris fin à la même date.

Les associés ont conféré au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé Chez M ANDREANI Jacky STABIACCIU 20137 PORTO VECCHIO qui sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO

Pour avis et mention,
Le liquidateur

N° 24

SCI ARENA

Siège social : CRUCIATA
20215 VENZOLASCA
RCS BASTIA 503 967 598

RADIATION

L'Assemblée générale extraordinaire du 30-11-2017, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. FILIPPI Dominique et l'a déchargé de son mandat, constaté un mali de liquidation et l'absence de distribution et de partage. Elle a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le liquidateur

N° 25

SARL KALLISTE TRADITION CONSTRUCTION

Siège social : 3, Rue Jean Casale
20200 Bastia
RCS Bastia : 385 370 606

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée générale extraordinaire du 30-11-2017 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.

Mr CARPINA Joseph né le 06-04-1960 à Bastia (2B), demeurant Route de Saint Florent - Lieu-dit Belgodère - 20200 Bastia, a été nommée liquidateur à compter du 30-11-2017 avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur,

N° 26

SARL KALLISTE TRADITION CONSTRUCTION

Siège social : 3, Rue Jean Casale
20200 Bastia
RCS Bastia : 385 370 606

RADIATION

L'Assemblée générale extraordinaire du 30-11-2017, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr CARPINA Joseph et l'a déchargé de son mandat, constaté un mali de liquidation et l'absence de distribution et de partage. Elle a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le liquidateur.

N° 27

LILI ROSE

SARL au capital de 150 €
18 rue du Général de Gaulle
20110 PROPRIANO
RCS AJACCIO 481 398 410
(2005 B 101)

LIQUIDATION DE LA SOCIETE

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2016 :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- Approuvé les comptes de liquidation ;
- Donné quitus au Liquidateur Monsieur FAVEOT Freddy - 18 rue du Général de Gaulle - 20110 PROPRIANO et déchargé ce dernier de son mandat ;
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJaccio.

Mention sera faite au RCS d'AJaccio.

Pour avis

N° 28

SCI ARENA

Siège social : CRUCIATA
20215 VENZOLASCA
RCS BASTIA 503 967 598

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée générale extraordinaire du 30-11-2017 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.

M. FILIPPI Dominique né le 08-04-1975 à Bastia (2B), demeurant à Quercetto-20234 Valle-d'Alesani, a été nommée liquidateur à compter du 30-11-2017 avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur



N° 29

SCI de Funtane

SCI au capital de 77748 euros
Siège social : Pascialella de Muratello
20137 Porto-Vecchio
422 141 747 RCS Ajaccio

Le 01/11/2017, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. André - Edouard Portal, Pascialella de Muratello 20137 Porto-Vecchio, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS d'AJaccio.

N° 30

TRA DI NOI

S.A.S. au capital de 2.100 €uros
Siège social : Résidence Le Bella Vista,
Casavone - 20166 PORTICCIO
Siège de liquidation : Résidence
Terra Rossa, Bâtiment Le Geai C2
20090 AJACCIO
RCS AJACCIO 810 746 453

Aux termes d'une délibération en date du 19/12/2017, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/10/2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Agnès LEVEQUE, demeurant Rce Terra Rossa, Bât. Le Geai C2 20090 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Résidence Terra Rossa, Bâtiment Le Geai C2 20090 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJaccio, en annexe au RCS.

Pour avis, Le Liquidateur

N° 31

TRA DI NOI

S.A.S. en liquidation
Au capital de 2.100 €uros
Siège social : Résidence Le Bella Vista,
Casavone - 20166 PORTICCIO
Siège de liquidation : Résidence
Terra Rossa, Bâtiment Le Geai C2
20090 AJACCIO
RCS AJACCIO 810 746 453

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 19/12/2017 à 11h30 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Agnès MURRET-LA-BARTHE (épouse LEVEQUE) de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation en date du 31/10/2017.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJaccio, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur

N° 32

STELLA DI CIGLIO

S.C.I au capital de 2000 euros
Siège social :
23, Avenue Impératrice Eugénie,
Entrée 1, 20000 Ajaccio
503 780 389 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 15/01/2017, l'AGE a décidé :

- de supprimer l'ancien objet social décide et de le remplacer par : Para hôtellerie, Location en meublé saisonnier et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AJaccio.

Pour avis, la Gérance.

N° 33

FB COMPETITION

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 1000.00 €
Siège social : Les 7 Ponts Lot Néri
Rue Paul Colonna d'Istria
20000 Ajaccio
824 390 918 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 27 novembre 2017, il résulte que : Marc-Antoine BOZZI, demeurant à AFA [Corse] Lieu-dit Valle Longa - Pisci Rossa Mezzavia, a été nommé président de la société en remplacement de Jean-Philippe BOZZI.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, le représentant légal.

N° 34

AVIS

Par décision du TGI de BASTIA en date du 12/09/2017 le Directeur régional des finances publiques, 2 ave de la Grande Armée, BP410 20191 Ajaccio cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. BENEDETTO ANTOINE, JEAN décédé le 30/12/2015 à OLETTA (2B). Réf. 3567. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

N° 35

AVIS

Par décision du 27 novembre 2017, l'associé unique de la **Sarl LE FLIBUSTIER**, dont le siège est à 20221 SANTA MARIA POGGIO - Port de Taverna (447 678 129 RCS BASTIA), a décidé sa transformation en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et ont adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 7500 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

Président de la société : Marie-Claire ZUCCARELLI épouse GIUDICELLI, ancienne gérante, demeurant à FOLELLI (20213) Chemin de Chiapatella.

N° 36

**"PROBUREAU JC
PROLIVRE"**

SARL au capital de 121.959,21 €
Siège social : Immeuble Saint-Jean
La Poretta - 20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 394 723 175

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2017, les associés de la société ont décidé, la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée, sans création de personne morale nouvelle.

Sa durée, sa dénomination, son capital, son objet, son siège social et son exercice social demeurent inchangés.

M. Cyril CESARI, demeurant à Porto Vecchio [20137] 39, Marina di Fiori, ancien gérant, est nommé Président, et M. Julien CESARI, demeurant à Porto Vecchio [20137] 39, Marina di Fiori, est nommé Directeur Général.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Cession des actions : Les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément des associés représentant la majorité absolue du capital social, cette majorité étant déterminée compte tenu de la personne et des actions de l'associé cédant.

Les formalités de dépôt et d'inscription modificative seront effectuées au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 37

**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32 boulevard Paoli - 20200 BASTIA

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant décisions du 14 décembre 2017, l'associé unique de la société «ISOLA», EURL au capital de 350 000 € dont le siège est situé ZI de Tragone, 20620 BIGUGLIA [RCS Bastia 496 520 420] a pris acte de la démission de Monsieur Joseph LANFRANCHI de ses fonctions de gérant à compter du 14 décembre 2017 et a décidé de nommer, pour le remplacer, Monsieur Eric DANAH, demeurant lieu-dit Terre Rosse, Erbalunga, 20222 BRANDO, pour une durée indéterminée à compter de la même date. Cette démission n'entraîne pas de modification statutaire.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 38

SCM MEDICIA Société Civile De Moyens au capital de 1040,00 Euros CHEMIN DU FURCONE, BAT. E RES. JARDINS DE TOGA, 20200 BASTIA 492299037 R.C.S. Bastia. Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31/10/2017 il a été pris acte de la nomination de Madame VERONIQUE CASANOVA, demeurant FICABRUNA 20620 BIGUGLIA en qualité de nouveau gérant, à compter du 31/10/2017 pour une durée illimitée, en remplacement de Madame PATRICIA PIETRI, Gérant démissionnaire. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 39

**B. LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Fax : 04.95.32.79.15

Email : cabinet.leonelli@wanadoo.fr

**"ELECTRICITE
INDUSTRIELLE
AUTOMATISMES"**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 20.000 €

Porté à 1.500.000,00 €

Siège social : Z.I. Tragone - Lot N°35

R.C.S. : Bastia N° 312 045 370

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 Novembre 2017, enregistré à BASTIA le 05 Décembre 2017, dossier 2017 35434, référence 2017 A 01613, il résulte que le capital social a été augmenté d'une somme d'Un Million Quatre Cent Quatre Vingt Mille EUROS (1.480.000,00 €) par incorporation de la somme d'Un Million Quatre Cent Quatre Vingt Mille EUROS (1.480.000,00 €) prélevée sur le compte « Autres Réserves » créditeur de 1.540.759,00 € ainsi ramené à 60.759,00 €, Pour le porter de 20.000,00 € à 1.500.000,00 €.

Cette opération est effectuée par élévation du montant nominal des parts anciennes qui sera porté de Vingt Euros (20 €) à Mille Cinq Cents Euros (1.500,00 €).

En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

Article 7 - CAPITAL SOCIAL ANCIENNE MENTION : Le capital social fixé à la somme de Vingt Mille Euros (20.000,00 €) est divisé en 1.000 Parts sociales de 20 Euros chacune.

NOUVELLE MENTION : Le capital social s'élève à la somme de Un Million Cinq Cent Mille Euros (1.500.000,00 €), il est divisé en 1.000 parts sociales de Mille Cinq Cents euros (1.500,00 €) chacune.

Pour avis, Le gérant.

N° 40

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une décision collective des associés en date du 02/11/17, le siège social de la société **CASSEMAC**, SCI au capital de 100 € sis quartier Casanova, 20112 Olmiccia [RCS d'Ajaccio 534 886 692], a été transféré à compter du 02/11/17, à Nice [06300], 70 bld Général Delfino. Les formalités de dépôts seront effectuées respectivement au RCS d'Ajaccio et Nice, et la société sera désormais immatriculée au RCS de Nice.

Pour avis, la gérance

N° 41

**BACINO CONSTRUCTIONS
MEDITERRANEE**

SARL au capital de 2.000 €

Siège : MONTICELLO 20122 QUENZA
788 880 755 RCS de AJACCIO

Par AGE du 15/12/2017, il a été décidé d'augmenter le capital de 18000 € par apport en numéraire pour le porter à 20000 €.

Article 8- capital social des statuts modifiés en conséquence
Mention au RCS d'AJACCIO.

N° 42

**B. LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Télécopie : 04. 95.32.79.15

**VENTE DE FONDS
DE COMMERCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 05 Décembre 2017, enregistré à BASTIA le 11 Décembre 2017, Dossier 2017 36248, référence 2017 A 01658, l'association "AMICALE DE BOUGE TA CORSE", dont le siège social est à BASTIA [20200] 5 Boulevard Giraud identifiée au SIREN sous le numéro 805 150 687, a cédé à Monsieur Pierre André EMMANUELLI, demeurant à ZILIA [20214] RN 214, Villa Sainte-Rita, né le 11 Juillet 1983 à MARSEILLE [13], un fonds de commerce de cafétéria, snack situé et exploité à BASTIA [20200] 2, Boulevard Paoli, moyennant le prix de 25.000 euros s'appliquant :

- Aux éléments incorporels pour la somme de 17.161,86 euros
- Au matériel pour la somme de 7.838,14 euros
La date d'entrée en jouissance a été fixée au 05 Décembre 2017.

Les oppositions seront reçues auprès de Monsieur Pierre-André EMMANUELLI, au siège du fonds vendu, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour insertion.
L'Acquéreur.

N° 43

SC SAROMAPI 2

Société civile

au capital de 900.468 €

Siège social : Domaine de Purettonne
20290 BORGIO

752 384 768 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 4 Juillet 2017 il a été pris acte du décès de Monsieur Gonzague CHOIX Gérant, survenu le 3 Juillet 2017 et il a été décidé de nommer en qualité de nouveau Gérant Monsieur Roger CHOIX demeurant Domaine de Purettonne - 20 290 BORGIO.

Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis.

N° 44

SC SAROMAPI 2

Société civile

au capital de 900.468 €

Siège social : Domaine de Purettonne
20290 BORGIO

752 384 768 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 Octobre 2017 il a été décidé de transférer le siège social au 2, rue de l'Ecole de Mars - 92 200 NEUILLY SUR SEINE.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
La société sera radiée au RCS de BASTIA et fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NANTERRE.

Pour avis.

N° 45

**AVIS DE FIN
DE LOCATION - GÉRANCE**

Aux termes d'un acte SSP en date à Sollacaro du 10/10/2017, le contrat de location-gérance consenti par : M. Bruno Crepin, demeurant Filetta, 20140 Sollacaro, numéro RCS 313 705 659 à : Mme Vitoria Maria Fragnos ô Martins, demeurant Filetta, 20140 Sollacaro, numéro RCS 398 302 182.

Portant sur un fonds de commerce de Location chambres d'hôtes exploité Filetta, 20140 Sollacaro a pris fin le 10/10/2017.

N° 46

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Calvi du 1er décembre 2017, Monsieur François GALLETTI et Madame Madeleine MARCHETTI veuve GALLETTI [20260] CALVI, Monsieur François GALLETTI étant immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 829 829 829,

Ont donné en location gérance, à la SAS U PULASCHESE, dont le siège est situé 2 rue Joffre ,20260 Calvi, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 793 522 509, représentée par sa Présidente Madame Karen MARTIN, un fonds de commerce de boulangerie à l'enseigne "BOULANGERIE GALLETTI" sis Boulevard Wilson, 20260 CALVI, Pour une durée d'une année à compter du 1er décembre 2017.

N° 47

STELLA DI CIGLIO

S.C.I.

en cours de transformation en SARL

Au capital de 2 000 euros

Siège social :

23, Avenue Impératrice Eugénie,

Entrée 1 - 20000 AJACCIO

503 780 389 RCS AJACCIO

Suivant délibération en date du 01/12/2017, l'AGE, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital reste fixé à la somme de 2 000 euros, divisé en 200 parts sociales de 10 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : M. Ivan, François, Fernand POITAU-PAOLINI maintient ses fonctions de gérant du fait de la transformation de la Société.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La gérance

N° 48

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°01, parue dans «L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE» semaine du 15/12/2017 au 21/12/2017, n° 6696,

Concernant : « SAS 2M PARTNERS »
Il a été oublié : « Activité de société holding pure » en objet social.
Le reste sans changement.



AVIS DE MARCHÉ

**PROCÉDURE ADAPTÉE
(MONTANT INFÉRIEUR À 5.225.000 € HT)
CCI2B/DC/2017.100**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant : M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicataire :

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.

Objet du marché : Les Travaux de création de deux nouveaux postes de stationnement Avion, pour aéronefs code C [2] et E [1] de l'Aéroport de Bastia-Poretta.

Lieux d'exécution : Aéroport de Bastia Poretta

Type de marchés : Travaux

Nomenclature Européenne CPV : 45235320-2 / Travaux de construction d'aires de stationnement pour avions

Mode de dévolution :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement. Celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations.

Caractéristiques principales :

Il s'agit de créer deux nouveaux postes de stationnement Avion, pour aéronefs code C [2] et E [1].

La description précise des travaux est détaillée dans le CCTP.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché : Procédure adaptée définie par les articles, 1er, 12.1, 27, 34.1.b du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015.

Conformément à l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, l'Entité Adjudicatrice se réserve le droit de négocier ou d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Le cas échéant, le délai de réponse de la phase de négociation ne pourra être inférieur à 10 (dix) jours à compter de l'envoi du courrier par la CCIT 2B.

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

* Les articles 110 à 131 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

* Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

* Crédits ouverts aux sections : 130

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité
Palais Consulaire - BP 210
20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

LE DOSSIER SERA ADRESSÉ AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDÉ AVEC ACCUSE RECEPTION

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produira à l'appui de sa candidature :

Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat : au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article 44 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

La présentation d'une liste de références de chantiers exécutés avec des contraintes d'exploitation durant les 5 dernières années y compris la description plus détaillée de trois références accompagnées d'attestation de bonne exécution.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 16 janvier 2018 à 10 heures

CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- de leurs Garanties financières,
- de leurs Capacités techniques,
- de leurs Compétences et moyens professionnels,

.../...

- de leurs Références de chantiers exécutés avec des contraintes d'exploitation durant les 3 dernières années,

CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRÉCISÉES DANS LE RÉGLEMENT DE CONSULTATION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* Prix (60%)

* Valeur technique (40%)

Le candidat remettra un mémoire technique qui précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent marché, à savoir :

- Délai global de réalisation des prestations incluant les périodes d'approvisionnement et de préparation ;

- Le planning prévisionnel faisant apparaître de manière détaillée les différentes phases du chantier (y compris les périodes d'approvisionnement et de préparation) ;

- L'organisation et l'encadrement du personnel (technique et administratif) ;

- Préciser l'effectif de l'équipe dédiée à la prestation, ses qualifications et capacités (conduite d'engin type balayeuse, permis de conduire type poids lourds ...), sa tenue et ses formations et son encadrement ;

- La méthodologie de travail ;

- Préciser la nature et la fréquence des opérations nécessaires de manière à atteindre les objectifs qualité fixés dans le présent CCTP - planning détaillé obligatoire à fournir ;

- Préciser les moyens de communication et l'astreinte téléphonique, le descriptif et les spécifications techniques des matériels proposés pour la réalisation de cette prestation ;

- Une note sur l'évacuation et le traitement des déchets avec l'organisation d'un tri sélectif ;

- Une note concernant la prise en compte par l'entreprise de la sécurité de son personnel et sur le respect des réglementations en vigueur sur le site Aéroportuaire en matière d'hygiène, de sécurité et de sûreté dans le cadre de la prestation à réaliser.

Durée de validité des offres : 06 mois (180 jours)

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2017.100

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou

téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tel : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Aéroport de Bastia

Tel : 04.95.54.54.61/04.95.54.54.53

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès desquels des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGÉ DES PROCÉDURES DE MÉDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 13 décembre 2017

N° 50

CAVALLI DI SOGNO

SARL au capital de 2000 euros

Siège social :

4, Bis Chemin de Porraja

20200 Bastia

822 619 250 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 31/10/17, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

N° 51

LIA

S.A.S. au capital de 1.276,29 €

12, rue Saint Jean- 20200 BASTIA

819 559 741 RCS BASTIA

MODIFICATIONS

Suivant AG en date du 4/12/2017, il a été décidé de nommer en qualité de président Mademoiselle Marie SORBA, Place de l'Eglise 20167 AFA, en remplacement de Monsieur Christophe CHIORBOLI. L'assemblée prend acte de la fin de mandat de Mademoiselle Marie SORBA de ses fonctions de directeur général.

N° 52

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour
39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.34.92.10
Site : cabinet-retali.fr

VENTE SUR LICITATION**AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR
AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA****Le JEUDI 1er FEVRIER 2018 à 11H00**

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

* **LOT N° 1 :** SUR LA COMMUNE D'ISOLACCIO-DI-FIUMORBO :

- Parcelle N° C 2 au lieudit « AJA VECCHIA » d'une superficie de 41a89 ca

Une parcelle en nature de maquis

- Parcelle C 822p au lieudit « OGLIASTRO » d'une superficie de 78a27 ca [BND sur une parcelle totale de 1ha56a55ca]

Une parcelle en nature de bois et maquis

Mise à prix de 1.478,00 €;

* **LOT N° 3 :** SUR LA COMMUNE DE PRUNELLI-DI-FIUMORBO la Parcelle n° E 212 au lieudit « STRADALE » pour une contenance de 3a 75ca

les biens et droits immobiliers comprenant sous le même toit : coté Nord les deux tiers indivis d'une pièce située au RDC - coté Sud (coté route) la moitié d'un ensemble de deux pièces, une en RDC et une à l'étage desservie par un escalier externe et les droits attachés à ces biens dans la propriété du sol, soit 560/1000e du lot n°3.

Mise à prix de 2.134,00 €.

* **LOT N° 4 :** SUR LA COMMUNE DE PRUNELLI-DI-FIUMORBO la PARCELLE N° E 211 au lieudit « STRADALE » pour une contenance de 18ca :

Une parcelle de terre sur laquelle se trouve une petite maison démolie

Mise à prix de 137,00 €.

* **LOT N° 5 :** SUR LA COMMUNE DE PRUNELLI-DI-FIUMORBO la PARCELLE N° E 217 au lieudit « STRADALE » pour une contenance de 2a09ca :

Une parcelle de terre à usage de jardin

Mise à prix de 1.593,00 €

* **LOT N° 6 :** SUR LA COMMUNE DE PRUNELLI-DI-FIUMORBO la PARCELLE N° AE 99 au lieudit « LAMAICCIA » pour une contenance de 39a70ca :

Une parcelle de terre

Mise à prix de 45.277,00 €

* **LOT N° 7 :** SUR LA COMMUNE DE PRUNELLI-DI-FIUMORBO la PARCELLE N° AD 286 au lieudit « MORTA » pour une contenance de 17a63ca :

Une parcelle de terre

Mise à prix de 24.087,00 €

* **LOT N° 8 :** SUR LA COMMUNE DE PRUNELLI-DI-FIUMORBO la PARCELLE N° AD 116p au lieudit « MORTA » pour une contenance de 14a61ca [BND sur une parcelle totale de 29a21ca] :

Une parcelle de terre

Mise à prix de 19.971,00 € ;

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.com

N° 53



CORSE DU SUD
Le Département

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Départemental
Pôle exploitation et agences routières
Agence de Sartène-antenne de Sartène
Cité administrative
BP 221
20100 SARTENE - CEDEX
Tél : 04 20 03 93 36

Référence acheteur : d4/jsm/2017/035

L'avis implique un marché public

Objet : RD 67 PR 3+000 Démolition et reconstruction d'un ouvrage hydraulique

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots ; non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

70% le coût

30% Qualité

Remise des offres : 04/01/18 à 15h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 14/12/2017

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 54

PRÉFECTURE DE CORSE DU SUD**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****COMMUNE D'UCCIANI**

1ère parution,

NATURE DE L'INSTALLATION : Projet de réalisation et d'exploitation d'une unité de production photovoltaïque d'une puissance crête supérieure à 2,61 MW pour une surface de 12 970 m², présentée par la société SARL SOLAR UCCIANI II [Village 20 251 PANCHERACCIA], représentée par M. Paul ANTONIOTTI.

[Permis de construire n°02A 330 15 D0005]

DUREE DE L'ENQUETE : [arrêté préfectoral n°02A-2017-12-07-007 en date du 7 décembre 2017]

* Du lundi 8 janvier 2018 au vendredi 9 février 2018 inclus.

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER D'ENQUETE ET DU REGISTRE : Mairie d'Ucciani [Canavajola, 20133 UCCIANI] aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 9h à 12h.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR : M. Jean Olivier SAULI, désigné commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des intéressés à la mairie d'UCCIANI [Canavajola, 20133 UCCIANI] :

* lundi 8 janvier 2018 de 09 h à 12 h ;

* mercredi 24 janvier 2018 de 14 h à 16 h ;

* vendredi 9 février de 9 h à 12 h.

Les intéressés auront la faculté de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie d'Ucciani [Canavajola 20133 UCCIANI].

Les informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture : www.corse-du-sud.gouv.fr, rubrique publications / enquêtes publiques.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie et publiés sur le site internet de la préfecture (www.corse-du-sud.gouv.fr) pendant un an.

A l'issue de l'enquête, le préfet de la Corse-du-Sud est l'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire [article R 422-2 du code de l'urbanisme]. La décision sera :

soit un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions ;

soit un arrêté refusant le permis de construire ;

soit un arrêté portant sursis à statuer ;

soit un rejet implicite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R 423-32 du code de l'urbanisme [article R.424-2 du même code].

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,

L'adjoint aux directeurs, Jean-Noël LARRE.

N° 55

**DÉPARTEMENT CORSE DU SUD****AVIS D'INFORMATION****Dénomination et adresse de la personne publique :**

Mairie de LECCI - Monsieur le Maire

Hôtel de Ville - 20137 LECCI

TÉL 04 95 71 43 43/FAX 04 95 71 44 69

courriel : mairie.lecci@wanadoo.fr**Pouvoir adjudicateur :** M. Le Maire de LECCI**Mode de passation :** Procédure adaptée - Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics**Objet du marché :** Maîtrise d'oeuvre partielle [Missions VISA, DET et AOR] pour l'aménagement de la route de Porto-Vecchiaccio à la mer et divers.**Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats :****Le dossier de candidature comportera :**

L'ensemble des renseignements et documents requis en application des articles 50, 51, 52, 53, 54 du Décret et de l'Arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics. Une notice de présentation de l'entreprise avec ses références en matière de travaux de même nature de moins de trois ans.

Les attestations d'assurances et professionnelles

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissant).

Compétences et aptitude à réaliser l'opération.

Références du candidat.

Renseignement administratifs et techniques :

Mairie de Lecci - Hôtel de Ville - 20137 Lecci

Tél : 04.95.71.43.43 - Fax : 04.95.71.44.69

courriel : mairie.lecci@wanadoo.fr**Remise des offres :****Remise des offres sous référence :** « Maîtrise d'oeuvre partielle [Missions VISA, DET et AOR] pour l'aménagement de la route de Porto-Vecchiaccio à la mer et divers »

Les offres devront être envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception, ou par tout autre moyen permettant de donner une date certaine de réception, de manière à parvenir au plus tard : **le 5 janvier 2018 à 12h00.**

Adresse postale de réception et de dépôt : Mairie de LECCI - Hôtel de Ville - 20137 Lecci
Date d'affichage en mairie, de mise en ligne sur le site internet

<http://www.mairie-lecci.fr>**Et d'envoi à la publication :** Le 15 décembre 2017

Le Maire, Don Georges GIANNI.

N° 56



Me Pierre-Dominique SUZZONI,

Notaire suppléant à AJACCIO (20000), 7 Cours Napoléon,
désigné par jugement du TGI d'AJACCIO, en date du 02/10/2017
pour remplacer dans ses fonctions Me François Mathieu SUZZONI,
associé de la SCP "Jean-François MATIVET et François Mathieu SUZZONI"
titulaire d'un Office Notarial, dont le siège est à AJACCIO (20000),
7 Cours Napoléon, momentanément empêché.

Suivant acte reçu par Me Pierre-Dominique SUZZONI, notaire à AJACCIO, le 08/12/2017, en cours de publication au SPF AJACCIO,
Les associés : M. Vincent, Antoine, Joseph PIETRI, divorcé de Mme Anne LARRE, demeurant à SORBOLLANO [20152] La Matalo, né le 16/05/1977 à AJACCIO [20000] M. Anthony, Jean COLOMBANI, époux de Mme Nella, Régine GILLI, demeurant à PERI [20167] ldt Petra Rossa, Plaine de Peri, né le 16/05/1977 à AJACCIO [20000] Mme Sarah, Marie CAVALLI, épouse de M. Yohann JACQUEY, demeurant à SARROLA CARCOPINO [20167], Hameau de Carcopino, née le 16/09/1983 à AJACCIO [20000] Monsieur Cédric, Paul CAVALLI, demeurant à AJACCIO [20090] Rce Laetitia Bonaparte, Bât B Avenue de la Grande Armée.

Ont fait apports, sur la commune de SORBOLLANO [20152], de :

1/ Dans une maison d'habitation cadastrée S°A N°511 : les lots 1 et 2 évalués à 65.000€.

2/ Dans une maison d'habitation cadastrée S°A N°947 les lots 1, 2 et 3 évalués à 155.000€.

3/ Une maison d'habitation cadastrée S°A N°490€ évaluée à 88.000€.

4/ Cinq parcelles de terre cadastrées S°B N°s 174, 435, 437, 703 et 705 évaluées à 16.590€.

5/ Trois parcelles de terre cadastrées S°A N°757, S°B N°s 548 et 561 évaluées à 673.80€.

6/ Une parcelle de terre cadastrée S°A N°948 évaluée à 15.000€.

7/ La 1/2 indivise de onze parcelles de terre cadastrées S°A N°893, S°B N°s 140, 290, 353, 354, 358, 377, 378, 549, 663 et 389 évaluées à 1.204.75€.

8/ Le 1/3 indivis de cinq parcelles de terre cadastrées S°A N°s 84, 517, 519, 585 et S°B N°162 évaluées à 605,73€.

9/ Les 2/15èmes indivis de quatre parcelles de terre cadastrées S°A N°s 87, 1011, 1014 et 1017 évaluées à 1.689,08€.

10/ Les 3/8èmes indivis d'une parcelle de terre cadastrée S°A N°638 évaluées à 36,64€.

TOTAL VALEUR APPOURTEE : 343.800€.

A la SCI « MARIE » dont le siège social est à PERI [20167], Ldt Petra Rossa, C/o Monsieur COLOMBANI Anthony, Plaine de Peri, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le n° D832089551.

Par suite le capital social est porté à 344.400€ et est divisé en 344.400 parts de 1€ entièrement libérées et réparties conformément à la loi.

L'article 7 des statuts est à ce jour rédigé ainsi :

Le capital social est fixé à la somme de TROIS CENT QUARANTE QUATRE MILLE QUATRE CENT [344.400] € correspondant au total du montant des apports des associés. Il est divisé en 344.400 parts de UN [1] € chacune, entièrement souscrites et attribuées aux associés au prorata de leur souscription et suite à la dernière augmentation du capital du 08/12/2017 comme suit :

- M Vincent PIETRI, 171.900 parts d'intérêts nouvelles de 1,00€ chacune, entièrement libérées, numérotées de 601 à 172.500, en plus de ses 300 parts initiales numérotées 101 à 400.....ci 172.200 parts

- M Anthony COLOMBANI, 57.300 parts d'intérêts nouvelles de 1,00€ chacune, entièrement libérées, numérotées de 172.501 à 229.800, en plus de ses 100 parts initiales numérotées 1 à 100..... ci 57.400 parts

- Mme Sarah CAVALLI, 57.300 parts d'intérêts nouvelles de 100,00€ chacune, entièrement libérées, numérotées de 229.801 à 287.100, en plus de ses 100 parts initiales numérotées 501 à 600..... ci 57.400 parts

- M Cédric CAVALLI, 57.300 parts d'intérêts nouvelles de 1,00€ chacune, entièrement libérée, numérotée de 287.101 à 344.400, en plus de ses 100 parts initiales numérotées 401 à 500.....ci 57.400 parts

Soit la totalité des parts sociales 344.400 parts.

Pour avis,
Me Pierre-Dominique SUZZONI, notaire

N° 57

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHE DE TRAVAUX

Dénomination de la personne qui passe le marché :

Commune de PASTRICCIOLA - Village - 20 121 PASTRICCIOLA

Tél : 04.95.28 95 32 - Fax : 04.95.28.91 .85

e-mail : mairiedepastricciola@orange.fr

Objet du marché : Travaux de maçonnerie et irrigation 1 ère partie

Procédure : Marché selon une procédure adaptée

Pièces à produire : Voir règlement de la consultation art. 5

Critère de sélection des offres :

Valeur technique : 60 %

Prix: 40 %

Date et lieu de remise des offres:

Jeuudi 25 janvier 2018 à 17 h00 à la mairie de Pastricciola

Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date de remise des offres

Retrait du dossier par voie électronique : www.achatspublicscorse.com

Renseignements techniques:

Etudes Routières et Aménagements

evelyne.rouply@orange.fr - Tel : 06.87.92.09.62

Date d'envoi de l'avis à la publication : 20 décembre 2017

N° 58



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA COSTA VERDE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE 20230 SAN NICOLAO

MARCHE DE TRAVAUX - N° 53/2017

2ème relance

DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ :

Communauté de Communes de la Costa Verde - 20230 SAN NICOLAO

TEL : 04.95.38.47.39 - FAX : 04.95.38.47.41

OBJET DU MARCHÉ : Mise en œuvre d'une installation de traitement des matières de vidange à la station de traitement des eaux usées de Santa Maria Poggio

LIEU D'EXECUTION : SANTA MARIA POGGIO

CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ : Mise en place d'un ensemble piège à cailloux, dégrilleur, compacteur, pompes, agitateurs, désodorisation et tous les équipements connexes.

TYPE DE PROCEDURE : La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de négocier.

La négociation se fera par écrit avec l'ensemble des candidats. Elle pourra porter sur tous les éléments composant leurs offres et notamment le prix.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats et leurs sous traitants auront à produire un dossier de candidature complet à savoir :

- LE REGLEMENT DE LA CONSULTATION
- L'ACTE D'ENGAGEMENT
- CCAP
- CCTP
- DPGF
- PLANS

Ce dossier peut être retiré sur la plateforme : [https:// www.achatspublicscorse.com](https://www.achatspublicscorse.com)

CRITERES DE CHOIX ET CLASSEMENT : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60 % : Prix des prestations

20 % : Délai d'exécution

20 % : Valeur technique de l'offre

RECOURS : Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Villa Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

<http://bastia.tribunal-administratif.fr>

DATE DE REMISE DES OFFRES : Le 17 janvier 2018 à 11H au siège de la Communauté de Communes de la Costa Verde

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGEE DE SON INSERTION : 18 décembre 2017.

LE PRESIDENT,
Marc Antoine NICOLAI.

N° 59

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

Intitulé du marché :

AMENAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS ET JEUX

Identification de l'organisme acheteur :

Commune de SAN-LORENZO

Lieu-dit Tribbiu - 20244 SAN-LORENZO

Tél : 04.95.48.40.15 - Mail : mairie.sanlorenzo@gmail.com

Objet du marché :

LOT 1 : Terrassement.

LOT 2 : Fourniture et pose d'un terrain multisports en revêtement synthétique [24x13m], avec aire de jeux annexe, sous-couche sable, pare-ballons, buts, accessoires et travaux de maçonnerie.

Procédure de passation : Procédure adaptée, article 28 du CMP.

Critères d'attribution du marché :

- Prix des prestations : 50%

- Qualité de la prestation et d'intégration : 35%

- Délais d'intervention : 15%

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier.

Renseignements :

En Mairie de SAN-LORENZO, Lieu-dit Tribbiu, 20244 SAN-LORENZO.

Tél : 04.95.48.40.15 - Mail : mairie.sanlorenzo@gmail.com

Date et heure limites de remise des offres : La date et l'heure limites de remise des offres sont fixées au lundi 22 janvier 2018 à 16H00.

Adresse où les offres doivent être transmises :

Les offres doivent être transmises, soit par la poste en pli recommandé avec accusé de réception, soit directement, contre récépissé à la Commune de San-Lorenzo.

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le lundi 18 décembre 2017 à 16h.

Le Maire,
Jérôme NEGRONI

N° 60

SAN VIGNA

SARL au capital de 7.623 €uros
Siège social : Valle d'Arrola
20129 BASTELICACCIA
RCS AJACCIO 419 228 622

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 01/12/2017, la société C2GM, SARL au capital de 5.000 €uros, dont le siège social est 2, Rue des Glacis 20000 AJACCIO, immatriculée au RCS AJACCIO 790 979 223 a, en sa qualité d'associée unique de la société SAN VIGNA, décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société SAN VIGNA peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis

N° 61

Pullservices20 SAS au capital de 900 euros Siège social : 35 lotissement moulin a vent 20220 Ile Rousse 821 818754 RCS Bastia. L'AGE du 09/12/2017 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 09/12/2017, nommé en qualité de liquidateur M. Felix Jerome, demeurant 35 lotissement moulin a vent 20220 Ile Rousse et fixé le siège de liquidation au siège social. Dépôt au RCS de Bastia.

N° 62

FIN LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte SSP en date du 1er avril 2012 par la Société **PORTELAISE DE DISTRIBUTION** à la SARL **BOUCHERIE DU GOLFE** immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 752 704 916, d'un fond de commerce de boucherie, charcuterie, traiteur et sis Lieudit Fiumicello - Port 20150 OTA a pris fin par résiliation amiable le 1er septembre 2014.

N° 63

SAS SANTELLI CONSILIA

Société par Actions Simplifiée à associée unique
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Hameau de Giargia
20214 ZILIA
R.C.S. BASTIA 808 872 295

Suivant décisions de l'associée unique en date du 11 décembre 2017, l'objet social de la société a été étendu à l'activité de courtage en assurances. Il en est résulté la modification corrélative des statuts, dans leur article 4.

Pour avis, La Présidente.

N° 64

FIN DE LOCATION-GERANCE

Suivant acte SSP en date du 15/12/2017 à BASTIA, la location gérance consentie par la **SAS FLOROYA** N° 306 896 770 RCS BASTIA à la **SARL RESTAURANT LA ROYA** N° 792 039 414 RCS BASTIA du fonds de commerce de RESTAURANT, BRASSERIE, CAFE sis et exploité à Lieudit CIPPITONE 20217 SAINT FLORENT est résiliée à compter du 31/12/2017.

Pour insertion

N° 65



Société Civile Professionnelle
Titulaire d'un Office Notarial
**Maîtres Alain SPADONI,
Olivier LE HAY
et Charles SANTUCCI**

Immeuble "Le Régent"
3, avenue Eugène Macchini
B.P. 101 - 20177 Ajaccio Cedex 1
Tél : 04.95.51.76.76
Fax : 04.95.51.15.08

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire de la République, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, associé de la Société Civile Professionnelle dénommée "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial" dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), "Le Régent", 3, avenue Eugène Macchini, le **PREMIER DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT**, enregistré à SPFE D'AJACCIO, le 13 Décembre 2017, Dossier 2017 38 906 référence 2017N 00471, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : SCI PRUNELLI**Forme : Société Civile.****Capital : Cinq Cents Euros (500,00 €).****Siège Social : Sarrola-Carcopino (20167),** Sci Cofimmo, Km 5, Zone Industrielle de Baleone.**Objet Social :** - l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

- l'aliénation à titre exceptionnel des immeubles sociaux non nécessaires à la réalisation de l'objet social,

- la prise de participation dans toutes sociétés immobilières,

Et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.**Gérance :** Monsieur Francis DIMEGLIO, demeurant à AJACCIO (Corse-du-Sud), Résidence Belvédère C - Route du Vazzio

Mademoiselle Pascale LEANDRI, demeurant à AJACCIO (Corse-du-Sud), Résidence Belvédère C - Route du Vazzio.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.Pour Avis, Maître Olivier LE HAY.
Notaire Associé

N° 66

DO.LO.RE.AL.

S.C.I. au capital de 1 200 euros
Siège social :
Chez Madame REYNAUD,
Plaine du Taravo
20140 Serra Di Ferro
RCS Ajaccio 793 583 782

Aux termes d'une délibération en date du 01/11/2017, l'AGE a décidé de supprimer l'ancien objet pour le remplacer par Para Hôtellerie, Location en meublé saisonnier et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

N° 67

SAPPA DI CALE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 228.673,50 euros
Siège social : Route de Santa Manza
Lieu-dit Musella, 20169 Bonifacio
320 879 810 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 14 décembre 2017, l'Assemblée Générale Mixte a décidé :

- de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale "SAPPA DI CALE" par "**BOCCA DI FENO SARL**" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- de transférer le siège social du Route de Santa Manza Lieu-dit Musella, 20169 BONIFACIO à **Route de Sartene Lieu-dit Sappa di Cale - 20169 BONIFACIO** à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Aux termes de cette même assemblée du 14 décembre 2017, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Madame Catherine, Marie ARNEODO de démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 31 décembre 2017 et a nommé à compter du 1er janvier 2018 pour une durée illimitée en qualité de nouveaux gérants Monsieur Christophe, Jean-François ARNEODO, demeurant Brango - 56800 PLOERMEL et Madame Marie-Annick ARNEODO demeurant Brango - 56800 PLOERMEL.

Pour avis, La Gérance.

N° 68

3M PARTNERS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Ajaccio (20000)
6 Avenue Pascal Paoli
829 696 732 RCS Ajaccio

AVIS DE MODIFICATION

Les associés ont décidé dans un acte unanime du 11 décembre 2017 de nommer à compter du même jour :

- **Commissaire aux comptes titulaire :** Monsieur Fabrice RABATTU, dont le domicile professionnel est à MARSEILLE (13006), 147 rue de Paradis, pour une période de six exercices.

- **Commissaire aux comptes suppléant :** Monsieur Guillaume MINIAOU, dont le domicile professionnel est à MARSEILLE (13002), 60 rue de la République, pour une période de six exercices.

N° 69

CORSE CHIMIE INDUSTRIE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 42.989,35 euros
porté à 75.420,07 euros
Siège social : Z.A. Petre Turchine,
R.N. 193 - Valrose
20290 BORG
RCS BASTIA 345 005 532

Par décision du 28/11/2017, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 32.430,72 euros par incorporation du compte courant, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Capital social : 42.989,35 euros**Nouvelle mention :** Capital social : 75.420,07 euros

Pour avis, La Gérance

N° 70

AVIS

Par décision du TGI de BASTIA en date du 12/09/2017 le Directeur régional des finances publiques, 2 ave de la Grande Armée, BP410 20191 Ajaccio cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. INGRAND ANDRE, JACQUES décédé le 08/01/2016 à PRUNELLI DI FIUMORBU (2B). Réf. 3569. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

N° 71

RIZZANESE SERVICE BTP

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Village, 20112 Altagene
829 315 241 RCS Ajaccio

Suivant décision de l'associée unique du 21 novembre 2017, M. Santu COLONNA D'ISTRIA, demeurant Route de Viggianello, 20110 VIGGIANELLO a été nommé en qualité de Président en remplacement de Mme Sylvie Marie Annonciade ADORNI, démissionnaire.

Suivant délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 21/11/2017, les associés ont décidé :

- De nommer en qualité de directeur général à compter dudit jour, M. Alain MARRATZU, demeurant Place de l'Eglise, 20110 ARBELLARA ;

- De supprimer l'activité de transport public routier de marchandises et de modifier corrélativement l'article 2 des statuts.

Pour avis, le Président.

N° 72

PERTAMINA-VILLAGE

SARL Capital 1.504.500 €
Siège : Lieu-dit Canelli et Parmentile,
Route de Porto-Vecchio
20169 Bonifacio
423 970 144 RCS Ajaccio

Suivant PV du 28/11/2017 l'AGE a décidé de modifier l'objet social. L'article 2 des statuts est devenu : Camping, caravaning, parc résidentiel de loisirs, motel, restaurant-snack, pizzeria, glacier, crêperie, dépôt de pain, viennoiseries, supérette libre-service, organisation d'activités de loisir pour la clientèle à l'extérieur du camping.

N° 73

CONSTITUTION SOCIETE

Par acte SSP en date à ALTIANI (20) du 12/12/2017, il a été constitué une sas dénommée **J-M-HABITAT** - **Siège social:** ALTIANI (20251) U Chjassu - **Objet :** Tous travaux de second-oeuvre du bâtiment, électricité, réalisation d'aménagement et d'entretien sur l'enveloppe intérieure, pose de plaques de plâtres, revêtement intérieur, multiservices et petits travaux de finition - **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia - **Capital :** 5 000euros - **Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix - **Agrément :** Agrément de toutes les sessions d'actions par les actionnaires - **Président :** M. Jean-Jérôme BOUSSARD, demeurant à ALTIANI (20251) U Chjassu - **Directeur général :** M. Mickaël CHARPENTIER, demeurant à CORTE (20250) Résidence St Joseph.

Pour avis.

CALLIES DEVELOPPEMENT

Société à responsabilité limitée
 Au capital de 1 000 euros
 Siège social : Lieu dit Mora
 Dell'Onda les Villas
 20137 LECCI
 RCS AJACCIO 827 752 148

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2017, l'associé unique a décidé :
 - de supprimer l'ancien objet social et de le remplacer par : "Pilotage et gestion de projets dans le domaine de l'hôtellerie, Assistance en matière de gestion commerciale, gestion financière, gestion des ressources humaines et gestion administrative des résidences de tourisme, hôtels ou de tout autre actif immobilier à destination locative" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis, La Gérance

AVIS

Par décision du TGI de BASTIA en date du 12/09/2017 le Directeur régional des finances publiques, 2 ave de la Grande Armée, BP410 20191 Ajaccio cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme BLACK HELEN décédée le 05/10/2015 à BASTIA [2B]. Réf. 3565. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

SARL C.V. FACADES

Derrière Costa Métal
 Appartement n° 104
 Lieu-dit Vallone - 20620 BIGUGLIA

**TEXTES DES RESOLUTIONS
 PROPOSEES A L'ASSEMBLEE
 GENERALE EXTRAORDINAIRE
 DU 01 MAI 2017**

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 01 Mai 2017 la collectivité des associés a pris acte de la cession de part sociale librement intervenue le 01 Mai 2017 entre M. DO SOUTO CASANOVA Joaquim et M. GOMES VASCONCELOS Joao Filipe.

L'article VII des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia (Haute-Corse).

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un assp du 22/11/2017 régularisé à CASAGLIONE, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : SAS Unipersonnelle
Dénomination : PAN DE LUXE
Siège : Hameau de Tiuccia - 20111 CASAGLIONE

Objet : Restauration rapide/Point Chaud
Capital : 1.000 €
Durée : 99 ans

Président : Mademoiselle Chiara, Mia MINICONI, demeurant 6 Place de la république dominicaine - 75017 PARIS

Les cessions ou transmissions de parts sociales de l'associé unique sont libres. Toute cession d'actions à un tiers, un associé, un conjoint, ascendant ou descendant d'un associé ou du cédant, sera soumise à l'agrément préalable de la société.

Immatriculation au RCS d'AJACCIO.

MNZ BATIMENT Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : Giettere 20113 OLMETO
AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PROPRIANO du 11 décembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : MNZ BATIMENT
Siège social : Giettere, 20113 OLMETO
Objet social : Maçonnerie générale, second œuvre, et aménagement intérieur.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Identité et adresse du ou des premiers gérants
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour avis La Gérance

SOCIETE HOTELIERE CORSE MARINA

SAS au capital de 575 400 Euros
 Siège social : LIEU DIT PORTICCIO
 RÉSIDENCE MARINA VIVA
 GROSSETO-PRUGNA
 20166 PORTICCIO
 329 245 153 RCS Ajaccio

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 22/06/2017, il a été décidé de ne pas renouveler les mandats de M. LORENZONI Joseph en tant que commissaire aux comptes titulaire et de M. POLI Philippe en tant que commissaire aux comptes suppléant et il a été nommé en remplacement en commissaire aux comptes titulaire M. MINETO Patrice, demeurant 36 Boulevard Tzaréwitch 06000 NICE et en commissaire aux comptes suppléant M. DAVID Dominique, demeurant 17 Boulevard Delfino 06300 NICE.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

KINES FICABRUNA

Société Civile De Moyens
 au capital de 500.00 €
 Siège social : Centre Commercial
 de Ficabruna - 20620 BIGUGLIA
 799 893 375 RCS BASTIA

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2017, il résulte que :

Le capital social a été augmenté d'une somme de deux cent cinquante (250) euros, par être porté de 500 euros à 750 euros, par versement en numéraire Les articles 6 • apports et 7 - capital social des statuts ont été modifiés en conséquence.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

AVIS

Par décision du TGI de BASTIA en date du 22/09/2017 le Directeur régional des finances publiques, 2 ave de la Grande Armée, BP410 20191 Ajaccio cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme TAUREAU SIMONE ODETTE décédée le 02/12/2016 à BASTIA [2B]. Réf. 1739. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18/12/2017 à Volpajola, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « SCI GIGI 42 »
Siège : Barchetta - 20290 VOLPAJOLA

Forme : Société Civile Immobilière
Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Et généralement toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 100 €
Gérance : M. GIOVINAZZO Luigi, demeurant 89 lotissement La Maraninca, 20290 LUCCIANA

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis, le gérant

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18/12/2017 à Volpajola, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « SCI CASAMOZZA »
Siège : Barchetta - 20290 VOLPAJOLA

Forme : Société Civile Immobilière
Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, Et généralement toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 100 €
Gérance : M. GIOVINAZZO Luigi, demeurant 89 lotissement La Maraninca, 20290 LUCCIANA

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis, le gérant

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18/12/2017 à Volpajola, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « SCI GIGI 13 »
Siège : Barchetta - 20290 VOLPAJOLA

Forme : Société Civile Immobilière
Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Et généralement toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 100 €
Gérance : M. GIOVINAZZO Luigi, demeurant 89 lotissement La Maraninca, 20290 LUCCIANA

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis, le gérant

AVIS

Par AGE du 27/11/2017, il a été décidé de transférer le siège social de la **SARL LE NADIR**, au capital de 15.000 euros, Hélioapolis, Ile du Levant, 83400 HYERES, RCS Toulon 789 598 505, au Rés. " Les Floralies " Avenue Napoléon III - 20000 Ajaccio, à compter de ce jour. **Gerant** : TROISI Frédéric, 21 Av. napoléon III 20000 Ajaccio. Modification des statuts : Article 6 - **Exercice social** : Chaque exercice social a une durée de douze mois, commençant le 1er Janvier pour se terminer le 31 Décembre de chaque année. Radiation du RCS de Toulon [83] et Immatriculation au RCS d'AJACCIO [20].

CORPSICA BEAUTE

Société à Responsabilité Limitée
 en liquidation
 Au capital de 1000 euros
 Siège social : AJACCIO 20000
 28, Cours Lucien BONAPARTE
 792 525 420 000 16 - RCS Ajaccio

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 01/12/2017 la dissolution anticipée de la SARL CORPSICA BEAUTE à compter du 01/12/2017 et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

Elle a nommé en qualité de liquidateur M. Patrick LEROYER, demeurant à Immeuble Palazzu Bat B, Parc Forcioli, AJACCIO [20000] à compter de la même date.

Les associés ont conféré au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé chez Monsieur Patrick LEROYER, demeurant à Immeuble Palazzu Bat B, Parc Forcioli, AJACCIO [20000] qui sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d' Ajaccio.

Pour avis et mention, Le liquidateur

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
 Judiciaires - Loi de Sauvegarde
 Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 11 Décembre 2017, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Anne Christel Chetrit,
 ayant son siège social La Pedina,
 20233 Pietracorbara

Inscrite au RCS : N° Siren 512996539

Activité : Représentante

Date de cessation des paiements : 13 novembre 2017

Juge Commissaire : Mme Sbragia Juge Commissaire Titulaire

Mandataire Judiciaire : Maître Bernard Roussel - Résidence U Boscu d'Oru - Pietranera - 20200 BASTIA

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : Le Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 88

Par jugement en date du 12/12/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Pinasco Aurélie
"Nouvel'Image" - Casa Di I Mori
Casatorra
20620 Biguglia

Activité : salon de coiffure mixte
RCS Bastia A 818 731 960, 2016 A 98
Date de cessation des paiements : 31/10/2017

Liquidateur : Selarl BRMJ [Me Bernard Roussel] - Imm. U Boscu D'oru - Bât. B4 - 20200 Pietranera
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au bodacc auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :
<https://www.creditors-services.com>

N° 89

Par jugement en date du 12/12/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Ferreira Pinto Manuel José
12, allée du 09 septembre
Bt. F Cité polycom App F 21
2ème droite
"La Venacaise de Travaux"
20250 Corte

Activité : Bâtiment travaux publics
RCS Bastia - non inscrit
RM n° 445 059 678 [31.03.2B]

Date de cessation des paiements : 11/09/2017
Liquidateur : Selarl BRMJ [Me Bernard Roussel] - Imm. U Boscu D'oru - Bât. B4 - 20200 Pietranera
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au bodacc auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :
<https://www.creditors-services.com>

N° 90

Par jugement en date du 12/12/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

GEO TEC [SARL]
11, chemin de Monserato
20200 Bastia

Activité : topographie
RCS Bastia B 494 536 212, 2007 B 87
Date de cessation des paiements : 28/11/2017

Liquidateur : Selarl BRMJ [Me Bernard Roussel] - Imm. U Boscu D'oru - Bât. B4 - 20200 Pietranera
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au bodacc auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :
<https://www.creditors-services.com>

N° 91

Par jugement en date du 12/12/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

TMP [SARL]
Bât C - Rés Charles Rocchi
20600 Bastia

Activité : Plomberie
RCS Bastia B 798 672 853, 2013 B 546

Date de cessation des paiements : 12/06/2016

Liquidateur : Selarl BRMJ [Me Bernard Roussel] - Imm. U Boscu D'oru - Bât B4 - 20200 Pietranera
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au bodacc auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :
<https://www.creditors-services.com>

N° 92

Par jugement en date du 12/12/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

L'AMPHI [SARL]
Quai Landry
20260 Calvi

Activité : Débit de Boissons - Salon de Thé
RCS Bastia B 810 794 446, 2015 B 190
Date de cessation des paiements : 30/11/2017

Liquidateur : Selarl BRMJ [Me Bernard Roussel] - Imm. U Boscu D'oru - Bât. B4 - 20200 Pietranera
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au bodacc auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :
<https://www.creditors-services.com>

N° 93

Par jugement en date du 12/12/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

GAVINI Paul René
Place de l'Hôtel de Ville - BP 32
20200 Bastia

Activité : Forain
RCS Bastia A 381 480 888, 2007 A 446
Date de cessation des paiements : 13/11/2017

Liquidateur : Selarl BRMJ [Me Bernard Roussel] - Imm. U Boscu D'oru - Bât. B4 - 20200 Pietranera
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au bodacc auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :
<https://www.creditors-services.com>

N° 94

Par jugement en date du 12/12/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

SAS OURASI [SAS]
Avenue Christophe Colomb
La Roseraie II - 20260 Calvi

Activité : Snack, Vente De Boissons, Vente De Produits Locaux Et Artisanaux
RCS Bastia B 802 837 690, 2014 B 357

Date de cessation des paiements : 08/11/2017
Liquidateur : Selarl BRMJ [Me Bernard Roussel] - Imm. U Boscu D'oru - Bât. B4 - 20200 Pietranera
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au bodacc auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :
<https://www.creditors-services.com>

N° 95

Par jugement en date du 12/12/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

BUBBLE TEA [SARL]

Route de Pietramaggiore
Hameaux de Pietramaggiore
20260 Calvi

Activité : Bâtiment - Travaux publics - Maçonnerie
RCS Bastia B 794 692 327, 2013 B 395
Date de cessation des paiements : 24/10/2017

Liquidateur : Selarl BRMJ [Me Bernard Roussel] - Imm. U Boscu D'oru - Bât. B4 - 20200 Pietranera
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au bodacc auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :
<https://www.creditors-services.com>

N° 96

Par jugement en date du 12/12/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

AG CONSTRUCTION [SARL]
Chemin de Teppe Rosse - Punticchiole
20270 Aléria

Activité : Maçonnerie Générale
RCS Bastia B 510 376 296, 2009 B 63
Date de cessation des paiements : 27/10/2017
Liquidateur : Selarl BRMJ [Me Bernard Roussel] - Imm. U Boscu D'oru - Bât. B4 - 20200 Pietranera
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au bodacc auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :
<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SCP Nappi-Casanova
Greffiers Associés

N° 98

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ALIMEA

N° Agrément 2 B 87 0002 - RCS D 338 714 777

Les associés de la coopérative sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le Mardi 16 Janvier 2018 à 10 heures 30, au siège social à Bravone LINGUIZZETTA pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

- Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale Ordinaire,
- Rapport moral, rapport du Conseil d'Administration,
- Rapport financier : présentation des comptes annuels clos le 30/09/2017,
- Rapports du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes,
- Quitus aux Administrateurs,
- Affectation du Résultat,
- Renouvellement des Administrateurs sortants,
- Enveloppe pour la formation des administrateurs
- Constatation de la variation du capital social
- Pouvoir pour les formalités

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire :

- Mise en harmonie des statuts avec l'arrêté du 28 avril 2017 portant modification des statuts types
 - Pouvoir pour les formalités
- Les associés pourront prendre connaissance des différents rapports au siège de la société.

Le Président, JG DUMONT

N° 99

O'BDC

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social :
Résidence la Roseraie II
20260 CALVI
819 859 901 RCS BASTIA

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance

N° 100

LES SILOS DE PASCIALONE

SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : Lieu dit Curtina
Route de la Mer
20240 GHISONACCIA
819 932 914 RCS BASTIA

Aux termes d'une délibération de l'AGO en date du 30-09-2017, a été nommé en qualité de nouveau Président M. Maxime-Jacques, Antoine ROCCHI, demeurant 413 Via Quarci 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO, à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur CABANIE, démissionnaire.

Pour avis, Le Président

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

REDRESSEMENT JUDICIAIRE
N° 101

Par jugement en date du 12/12/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

MERO [SARL]

19 bis, villa Jean-louis - Lieu Dit Santo
20200 Ville di Pietrabugno

Activité : Métaux ferronnerie métallerie
RCS Bastia B 520 614 371, 2010 B 109

Date de cessation des paiements :
12/09/2017

Mandataire Judiciaire : Selarl BRMJ [Me
Bernard Roussel] - Imm. U Boscu D'oru
- Bât. B4 - 20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au bodacc auprès du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 102

Par jugement en date du 12/12/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

ENTP POLESEL EL [SARL]

Lieu dit Casamozza

20290 Lucciana

Activité : Maçonnerie générale - Terrassement - VRD.

RCS Bastia B 811 790 690, 2015 B 310

Date de cessation des paiements :
13/09/2017

Mandataire Judiciaire : Selarl BRMJ [Me
Bernard Roussel] - Imm. U Boscu D'oru
- Bât. B4 - 20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au bodacc auprès du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 103

Par jugement en date du 12/12/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

DISTILLERIE AGRICOLE
DE PIETRACORBARA [SARL]

Lieu dit A Murticcia

20233 Pietracorbara

Activité : Fabrication d'alcools et liqueurs

RCS Bastia B 533 961 603, 2011 B 372

Date de cessation des paiements :
28/11/2017

Mandataire Judiciaire : Selarl BRMJ [Me
Bernard Roussel] - Imm. U Boscu D'oru
- Bât. B4 - 20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au bodacc auprès du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 104

Par jugement en date du 12/12/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

EL BALGHITI Slimane

"SLIMANE ARTISAN"

C/O Pancrazi Loulou

Ld Vorgadiolu

20240 Ghisonaccia

Activité : Peinture - Pose de Plaque de Plâtre - Rénovation - Finition

RM N° 509 624 227 [645.08.2B]

Date de cessation des paiements :
15/11/2017

Mandataire Judiciaire : Selarl BRMJ [Me
Bernard Roussel] - Imm. U Boscu D'oru
- Bât. B4 - 20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au bodacc auprès du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 105

Par jugement en date du 12/12/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

CORSOL [SARL]

Lieu dit Chioso

Route de Saint-Florent

20232 Oletta

Activité : Revêtements Sols et Murs - Bâtiment et Travaux Publics

RCS Bastia B 534 951 678, 2011 B 451

Date de cessation des paiements :
17/11/2017

Mandataire Judiciaire : Selarl BRMJ [Me
Bernard Roussel] - Imm. U Boscu D'oru
- Bât. B4 - 20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au bodacc auprès du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 106

Par jugement en date du 12/12/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

M.B.I [SARLU]

T10 - Maison Luciani - Ld Nielluccio

20240 Ghisonaccia

Activité : Bois et dérivés

RCS Bastia B 480 047 653, 2004 B 323

Date de cessation des paiements :
12/06/2016

Mandataire Judiciaire : Selarl BRMJ [Me
Bernard Roussel] - Imm. U Boscu D'oru
- Bât. B4 - 20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au bodacc auprès du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 107

Par jugement en date du 12/12/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

"KYRNEA.DESINFEZZIONE" [SARL]

lieu dit Piazzettola

20213 Pruno

Activité : Produits de nettoyage et de désinfection - Nettoyage industriel

RCS Bastia B 512 955 774, 2009 B 254

Date de cessation des paiements :
12/09/2017

Mandataire Judiciaire : Selarl BRMJ [Me
Bernard Roussel] - Imm. U Boscu D'oru
- Bât. B4 - 20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au bodacc auprès du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 108

Par jugement en date du 12/12/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

BATI CONTI [SARL]

Allée des Cerisiers - LD Folelli

20213 Penta di Casinca

Activité : Maçonnerie générale - Bâti-

ment - Rénovation

RCS Bastia B 789 336 872, 2012 B 462

Date de cessation des paiements :
23/11/2017

Mandataire Judiciaire : Selarl BRMJ [Me
Bernard Roussel] - Imm. U Boscu D'oru
- Bât. B4 - 20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au bodacc auprès du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 109

Par jugement en date du 12/12/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

LA PLAGE [SARL]

LD Padulone - Caterraggio

20270 Aléria

Activité : Restaurant [GR] et activités annexes [saisonnier]

RCS Bastia B 793 326 026, 2013 B 284

Date de cessation des paiements :
24/11/2017

Mandataire Judiciaire : Selarl BRMJ [Me
Bernard Roussel] - Imm. U Boscu D'oru
- Bât. B4 - 20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au bodacc auprès du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 110

Par jugement en date du 12/12/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

SARL LA TERRASSE DU GOLFE [SARL]

Hôtel Bellevue

20217 Saint-Florent

Activité : Restaurant

RCS Bastia B 798 150 074, 2013 B 520

Date de cessation des paiements :
23/11/2017

Mandataire Judiciaire : Selarl BRMJ [Me
Bernard Roussel] - Imm. U Boscu D'oru
- Bât. B4 - 20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au bodacc auprès du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 111

Par jugement en date du 12/12/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

MARTINI Dominique Ange

Lieu-dit U Lago - RN 193

"SAINT ANTOINE PIZZERIA"

20290 Lucciana

Activité : Pizzeria Restaurant [GR]

RCS Bastia A 505 279 174, 2008 A 373

Date de cessation des paiements :
22/11/2017

Mandataire Judiciaire : Selarl BRMJ [Me
Bernard Roussel] - Imm. U Boscu D'oru
- Bât. B4 - 20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au bodacc auprès du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 112

Par jugement en date du 12/12/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

ANGELI Jean-Michel

Rés Maria Beach

20230 Santa Lucia di Moriani

Activité : Petite remise, transports routiers, service de transport de voyageurs

RCS Bastia A 391 131 760, 2005 A 1359

Date de cessation des paiements :
17/11/2017

Mandataire Judiciaire : Selarl BRMJ [Me
Bernard Roussel] - Imm. U Boscu D'oru
- Bât. B4 - 20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au bodacc auprès du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 113

Par jugement en date du 12/12/2017 le Tribunal de Commerce de Bastia a arrêté le plan de redressement de la :

SARL ROVERE LOUIS [SARL]

Lieu-dit Sainte Marie

20253 Patrimonio

Activité : Epicerie - Snack

RCS Bastia B/477 657 407, 2004 B 194

a fixé la durée de ce plan à 10 ans.

Commissaire à l'exécution du plan :
SELARL BRMJ [Me Bernard Roussel]

Imm. u Boscu d'Oru - Bât B4 - 20200 pietranera

Pour extrait,
La SCP Nappi-Casanova
Greffiers Associés

N° 114

avocats

B. LEONELLI

Avocat

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Fax : 04.95.32.79.15

Email : cabinet.leonelli@wanadoo.fr

"MARE E STAGNU"

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7.630 €

Porté à 250.000,00 €

Siège social : Lieu-dit Schinu

(20217) Saint-Florent

R.C.S : Bastia N° 448 553 693

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 28 Novembre 2017, enregistré à BASTIA le 11 Décembre 2017, dossier 2017 36244, référence 2017 A 01656, il résulte que le capital social a été augmenté d'une somme de Deux Cent Quarante Deux Mille Trois Cent Soixante Dix Euros [242.370,00 €] par incorporation de la somme de Deux Cent Quarante Deux Mille Trois Cent Soixante Dix Euros [242.370,00 €] prélevée sur le compte "Autres Réserves" crédeur de 251.327 € ainsi ramené à 8.957 €.

Pour le porter de 7.630 € à 250.000,00 €. Cette opération est effectuée par élévation du montant nominal des parts anciennes qui sera porté de Soixante Seize Euros et Trente Centimes [76,30 €] à Deux Mille Cinq Cents Euros [2.500,00 €]. En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

Article 7 - CAPITAL SOCIAL

ANCIENNE MENTION : Le capital social fixé à la somme de Sept Mille Six Cent Trente Euros [7.630 €] est divisé en 100 Parts sociales de 76,30 Euros chacune, **NOUVELLE MENTION** : Le capital social s'élève à la somme de Deux Cent Cinquante Mille euros [250.000,00 €], il est divisé en 100 Parts sociales de Deux Mille Cinq Cents euros [2.500,00 €] chacune.

Pour avis, le gérant.

N° 115

AGENCE DU PARC IMMOBILIER SARL au capital de 1000,00 Euros 17 BOULEVARD MD MÈRE , 20000 AJACCIO 814 113 817 R.C.S. Ajaccio Sigle : A Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/09/2017 il a été pris acte de modifier l'objet social de la société, à compter du 01/09/2017 Nouvel objet social : La location, la transaction avec ou sans manquement de fonds, la gestion locative, le syndic d'immeuble, la construction et la promotion de biens meubles et immeubles. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio

N° 116

AQUALIT

Forme : SARL - Capital : 7 200 €
Siège : 14, boulevard Albert Premier
20000 Ajaccio
Immatriculation : RCS Ajaccio
n° 802 246 769 00011

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 18 décembre 2017, est décidé :
- La dissolution anticipée de la société est prononcée à compter du 18 décembre 2017, suivi de sa mise en liquidation.
- La désignation du liquidateur en la personne de M. PACCIONI Marc demeurant chemin des Genêts, route des Sanguinaires 20000 Ajaccio.
- Confère les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.
- Fixe le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, ainsi que le siège de la liquidation au 14 boulevard Albert Premier 20000 Ajaccio.
- Le dépôt des actes et pièces relatives à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce à Ajaccio.

N° 117

O.D.C. SARL au capital de 1000 € Siège social : Casa Funtanella, Piova, 20215 Venzolasca 824 420 335 RCS de Bastia En date du 18/12/2017, l'associé unique a nommé en qualité de gérant M. MARSILI Jean Auguste, demeurant Casa Funtanella Piova, 20215 Venzolasca en remplacement de Mme ORSATELLI Chantal, à compter du 18/12/2017. Modification au RCS de Bastia.

N° 118

RIVIERE PAYSAGISTE

SAS au capital de 108 867,54 €
réduit à 60.867,54 €
Siège social : Lieu dit Sorba
20167 VALLE DI MEZZANA
453 183 493 RCS AJACCIO

Il résulte :
- du procès-verbal de l'AGE des associés en date du 26/09/2017 à 10h,
- des procès-verbaux des délibérations du président, en date du 26/09/2017 à 11 H et du 04/12/2017,
que le capital social a été réduit d'un montant de 48.000 euros par voie de rachat et d'annulation de 5713 actions. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à 108 867,54 euros.
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à 60.867,54 euros.

Pour avis, Le Président

N° 119

BP Consulting

SAS au capital de 4 000 €
Siège social : 1 bis rue Emmanuel
Arène - 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio n° 823 563 093

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2017, il a été décidé :
- De modifier l'objet social de la façon suivante : Toutes opérations et actions dans le cadre des activités d'une agence de recherches privées au profit des particuliers et des professionnels de droit privé ou public.
Toutes opérations exercées dans le cadre de la réalisation d'audits techniques et de missions de consulting dans les domaines de la sécurité des personnes, des biens et des infrastructures privées, professionnelles ou publiques.
Toutes opérations exercées dans le cadre de l'accompagnement et de la mise en oeuvre des mesures de prévention des risques d'atteintes aux personnes, aux biens et aux infrastructures privées, professionnelles ou publiques.
Toutes opérations de consulting dans le cadre de l'accompagnement des entreprises et professionnels de droit privé ou public à des fins de restructuration, de réorganisation ou d'amélioration de leur fonctionnement.
- De modifier les statuts en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d' Ajaccio.

N° 120

CADIMMO

Société par actions simplifiée
Au capital de 15.000 euros
Siège social : Centre Commercial
Port Toga - CS 60001
20291 BASTIA CEDEX
539 004 606 RCS BASTIA

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associée Unique et du procès-verbal des décisions du Président en date du 4 décembre 2017, il résulte que le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de cinquante-mille-deux-cent-cinquante euros (50.250 €), par voie d'élévation de la valeur nominale de chacune des 1.500 actions composant le capital de la société de 10 à 43,50 euros.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence :
Ancienne mention :
« Capital : 15.000 euros »
Nouvelle mention :
« Capital : 65.250 euros »
Mention sera faite au RCS de BASTIA.

N° 121

CONSTITUTION SOCIETE

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme juridique : SCI
Dénomination : AUYO
Siège social : 17 Bd Auguste Gaudin 20200 BASTIA
Objet : l'acquisition, l'administration et la location d'immeubles et de terrains
Durée : 99 ans
Capital social : 200 euros
Apports en numéraire : 200 euros
Gérants : Aurélien GAYRAUD Hameau de Piazza, 20228 LURI ; Yoann BOYER-LODOVICI demeurant 17 Bd Auguste Gaudin 20200 BASTIA
Cession de parts sociales : les parts sociales sont cessibles après agrément
Immatriculation : au RCS de BASTIA.

N° 122

LES JARDINS D'EDEN

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 300,00 euros
Siège social : Villa Bartoli, quartier
Carabona - 20137 Porto-Vecchio
509 504 429 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2017, deux résolutions ont été adoptées :

1) Modification de l'objet social :

Il a été décidé d'étendre l'objet social, à compter du 13 décembre 2017, aux activités suivantes :

- Les travaux de démolition d'immeubles et autres constructions, les travaux de démolition de génie civil y compris les chaussées, voies, routes, chemins, dans le but de réaliser des tranchées afin de permettre le passage des gaines, câbles et autres conduits d'évacuation.

- Les travaux de terrassement courants et travaux préparatoires comme le débroussaillage, le remblayage, le déblayage des chantiers, les travaux d'enrochement, les travaux courants de creusement de tranchées, l'exécution de forages pour le passage des câbles et canalisations tels qu'ils sont décrits pour la réalisation des VRD, y compris l'assainissement comme le forage, la pose et le remblaiement des fosses septiques.

- les travaux courants de terrassement, creusement, comblement, nivellement de chantiers de construction, le drainage des chantiers de construction en travaux directs ou en sous-traitance.
- Le nettoyage des espaces publics avec ou sans engins.

En conséquence l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

• **Ancienne mention :** La société a pour objet : La création et l'entretien d'espace vert, l'installation d'arrosage automatique et de goutte à goutte, le débroussaillage, le démaquillage, l'élagage, la création et l'entretien de piscine.

• **Nouvelle mention :** La Société a pour objet : - Les travaux de démolition d'immeubles et autres constructions, les travaux de démolition de génie civil y compris les chaussées, voies, routes, chemins, dans le but de réaliser des tranchées afin de permettre le passage des gaines, câbles et autres conduits d'évacuation.

Les travaux de terrassement courants et travaux préparatoires comme le débroussaillage, le remblayage, le déblayage des chantiers, les travaux d'enrochement, les travaux courants de creusement de tranchées, l'exécution de forages pour le passage des câbles et canalisations tels qu'ils sont décrits pour la réalisation des VRD, y compris l'assainissement comme le forage, la pose et le remblaiement des fosses septiques.

- les travaux courants de terrassement, creusement, comblement, nivellement de chantiers de construction, le drainage des chantiers de construction en travaux directs ou en sous-traitance. Le nettoyage des espaces publics avec ou sans engins.

-La création et l'entretien d'espace vert, l'installation d'arrosage automatique et de goutte à goutte, le débroussaillage, le démaquillage, l'élagage, la création et l'entretien de piscine.

2) Modification de la dénomination sociale :

La dénomination sociale a été modifiée et devient **TP PAYSAGES**, à compter du 13 décembre 2017.

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

• **Ancienne mention :** Les Jardins d'Eden

• **Nouvelle mention :** TP PAYSAGES

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis

N° 123

L'Aiglon

Société À Responsabilité Limitée
Au capital de 7 774.90 €
Siège social : Cours Balisoni
20113 OLMETO
424 931 871 RCS AJACCIO

Suivant décisions des assemblées générales extraordinaires du 30 octobre et du 12 décembre 2017 :

L'article 7 des statuts a été modifié de la manière suivante :

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à la somme de sept mille sept cent soixante-quatorze virgule quatre-vingt-dix (7 774.9) euros. Il est divisé en cinq cent dix (510) parts sociales de quinze virgule vingt-quatre (15.24) euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et intégralement libérées et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cent quatre-vingt-onze virgule soixante quatre (2 591.64) euros et divisé en cent soixante-dix (170) parts de quinze virgule vingt-quatre (15.24) euros, entièrement libérées, numérotées de 1 à 170 inclus qui, compte tenu des apports effectués se trouvent actuellement réparties comme suit :

A l'associé unique : Monsieur Xavier Clément PETIT.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, la gérance

N° 124

CONSTITUTION SOCIETE

Aux termes d'un acte authentique en date du 12/12/2017 reçu par Maître Amandine CHAVOT Notaire à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (Yvelines) 1 rue d'Alsace, Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI U MO SOGNO

Forme : SCI

Objet : L'acquisition en l'état futur d'achèvement ou achevés l'apport la propriété la mise en valeur la transformation la construction l'aménagement l'administration la location et la vente exceptionnelle de tous biens et droits immobiliers ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et notamment l'acquisition d'une propriété sise à MONACIA-D'AULLENE (20171) Quartier Frisella.

Siège social : Quartier Frisella 20171 MONACIA D'AULLENE

Capital : 1.000,00 Euros

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément
Gérance : M. DESCHANG Christophe demeurant : Quartier Frisella 20171 MONACIA D'AULLENE

La société sera **immatriculée** au R.C.S d'AJACCIO .

N° 125

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25/07/2017, la **SARL U CULOMBU** RC Bastia 531 405 025, a donné en location gérance à Madame **MARTIN Stéphanie**, E.I., née le 23/06/75 à Dugny, résidant Les Terrasses d'Algajola - 20220 Algajola, le fonds de commerce de salon de thé, snack, glacier, crêperie, grande restauration, sis 4, rue A Marina - 20220 Algajola, pour une durée de 1 année renouvelable par tacite reconduction à compter du 01/01/2018.

N° 115

AGENCE DU PARC IMMOBILIER SARL au capital de 1000,00 Euros 17 BOULEVARD MD MÈRE - 20000 AJACCIO 814 113 817 R.C.S. Ajaccio Sigle : A Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/09/2017 il a été pris acte de modifier l'objet social de la société, à compter du 01/09/2017 Nouvel objet social : La location, la transaction avec ou sans manquement de fonds, la gestion locative, le syndic d'immeuble, la construction et la promotion de biens meubles et immeubles. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio

N° 116

AQUALIT

Forme : SARL - Capital : 7 200 €
Siège : 14, boulevard Albert Premier
20000 Ajaccio
Immatriculation : RCS Ajaccio
n° 802 246 769 00011

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 18 décembre 2017, est décidé :
- La dissolution anticipée de la société est prononcée à compter du 18 décembre 2017, suivi de sa mise en liquidation.
- La désignation du liquidateur en la personne de M. PACCIONI Marc demeurant chemin des Genêts, route des Sanguinaires 20000 Ajaccio.
- Confère les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.
- Fixe le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, ainsi que le siège de la liquidation au 14 boulevard Albert Premier 20000 Ajaccio.
- Le dépôt des actes et pièces relatives à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce à Ajaccio.

N° 117

O.D.C. SARL au capital de 1000 € Siège social : Casa Funtanella, Piova, 20215 Venzolasca 824 420 335 RCS de Bastia En date du 18/12/2017, l'associé unique a nommé en qualité de gérant M. MARSILI Jean Auguste, demeurant Casa Funtanella Piova, 20215 Venzolasca en remplacement de Mme ORSATELLI Chantal, à compter du 18/12/2017. Modification au RCS de Bastia.

N° 118

RIVIERE PAYSAGISTE

SAS au capital de 108 867,54 €
réduit à 60.867,54 €
Siège social : Lieu dit Sorba
20167 VALLE DI MEZZANA
453 183 493 RCS AJACCIO

Il résulte :
- du procès-verbal de l'AGE des associés en date du 26/09/2017 à 10h,
- des procès-verbaux des délibérations du président, en date du 26/09/2017 à 11 h et du 04/12/2017,
que le capital social a été réduit d'un montant de 48.000 euros par voie de rachat et d'annulation de 5713 actions. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à 108 867,54 euros.
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à 60.867,54 euros.

Pour avis, Le Président

N° 119

BP Consulting

SAS au capital de 4 000 €
Siège social : 1 bis rue Emmanuel
Arène - 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio n° 823 563 093

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2017, il a été décidé :
- De modifier l'objet social de la façon suivante : Toutes opérations et actions dans le cadre des activités d'une agence de recherches privées au profit des particuliers et des professionnels de droit privé ou public.
Toutes opérations exercées dans le cadre de la réalisation d'audits techniques et de missions de consulting dans les domaines de la sécurité des personnes, des biens et des infrastructures privées, professionnelles ou publiques.
Toutes opérations exercées dans le cadre de l'accompagnement et de la mise en oeuvre des mesures de prévention des risques d'atteintes aux personnes, aux biens et aux infrastructures privées, professionnelles ou publiques.
Toutes opérations de consulting dans le cadre de l'accompagnement des entreprises et professionnels de droit privé ou public à des fins de restructuration, de réorganisation ou d'amélioration de leur fonctionnement.
- De modifier les statuts en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d' Ajaccio.

N° 120

CADIMMO

Société par actions simplifiée
Au capital de 15.000 euros
Siège social : Centre Commercial
Port Toga - CS 60001
20291 BASTIA CEDEX
539 004 606 RCS BASTIA

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associée Unique et du procès-verbal des décisions du Président en date du 4 décembre 2017, il résulte que le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de cinquante-mille-deux-cent-cinquante euros (50.250 €), par voie d'élévation de la valeur nominale de chacune des 1.500 actions composant le capital de la société de 10 à 43,50 euros.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence :
Ancienne mention :
« Capital : 15.000 euros »
Nouvelle mention :
« Capital : 65.250 euros »
Mention sera faite au RCS de BASTIA.

N° 121

CONSTITUTION SOCIETE

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme juridique : SCI
Dénomination : AUJO
Siège social : 17 Bd Auguste Gaudin 20200 BASTIA
Objet : l'acquisition, l'administration et la location d'immeubles et de terrains
Durée : 99 ans
Capital social : 200 euros
Apports en numéraire : 200 euros
Gérants : Aurélien GAYRAUD Hameau de Piazza, 20228 LURI ; Yoann BOYER-LODOVICI demeurant 17 Bd Auguste Gaudin 20200 BASTIA
Cession de parts sociales : les parts sociales sont cessibles après agrément
Immatriculation : au RCS de BASTIA.

N° 122

LES JARDINS D'EDEN

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 300,00 euros
Siège social : Villa Bartoli, quartier
Carabona - 20137 Porto-Vecchio
509 504 429 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2017, deux résolutions ont été adoptées :

1) Modification de l'objet social :

Il a été décidé d'étendre l'objet social, à compter du 13 décembre 2017, aux activités suivantes :

- Les travaux de démolition d'immeubles et autres constructions, les travaux de démolition de génie civil y compris les chaussées, voies, routes, chemins, dans le but de réaliser des tranchées afin de permettre le passage des gaines, câbles et autres conduits d'évacuation.

- Les travaux de terrassement courants et travaux préparatoires comme le débroussaillage, le remblayage, le déblayage des chantiers, les travaux d'enrochement, les travaux courants de creusement de tranchées, l'exécution de forages pour le passage des câbles et canalisations tels qu'ils sont décrits pour la réalisation des VRD, y compris l'assainissement comme le forage, la pose et le remblaiement des fosses septiques.

- les travaux courants de terrassement, creusement, comblement, nivellement de chantiers de construction, le drainage des chantiers de construction en travaux directs ou en sous-traitance.
- Le nettoyage des espaces publics avec ou sans engins.

En conséquence l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

• **Ancienne mention :** La société a pour objet : La création et l'entretien d'espace vert, l'installation d'arrosage automatique et de goutte à goutte, le débroussaillage, le démaquisage, l'élagage, la création et l'entretien de piscine.

• **Nouvelle mention :** La Société a pour objet : - Les travaux de démolition d'immeubles et autres constructions, les travaux de démolition de génie civil y compris les chaussées, voies, routes, chemins, dans le but de réaliser des tranchées afin de permettre le passage des gaines, câbles et autres conduits d'évacuation.

Les travaux de terrassement courants et travaux préparatoires comme le débroussaillage, le remblayage, le déblayage des chantiers, les travaux d'enrochement, les travaux courants de creusement de tranchées, l'exécution de forages pour le passage des câbles et canalisations tels qu'ils sont décrits pour la réalisation des VRD, y compris l'assainissement comme le forage, la pose et le remblaiement des fosses septiques.

- les travaux courants de terrassement, creusement, comblement, nivellement de chantiers de construction, le drainage des chantiers de construction en travaux directs ou en sous-traitance. Le nettoyage des espaces publics avec ou sans engins.

-La création et l'entretien d'espace vert, l'installation d'arrosage automatique et de goutte à goutte, le débroussaillage, le démaquisage, l'élagage, la création et l'entretien de piscine.

2) Modification de la dénomination sociale :

La dénomination sociale a été modifiée et devient **TP PAYSAGES**, à compter du 13 décembre 2017.

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

• **Ancienne mention :** Les Jardins d'Eden
• **Nouvelle mention :** TP PAYSAGES

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis

N° 123

L'Aiglon

Société À Responsabilité Limitée
Au capital de 7 774.90 €
Siège social : Cours Balisoni
20113 OLMETO
424 931 871 RCS AJACCIO

Suivant décisions des assemblées générales extraordinaires du 30 octobre et du 12 décembre 2017 :

L'article 7 des statuts a été modifié de la manière suivante :

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à la somme de sept mille sept cent soixante-quatorze virgule quatre-vingt-dix (7 774.9) euros. Il est divisé en cinq cent dix (510) parts sociales de quinze virgule vingt-quatre (15.24) euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et intégralement libérées et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cent quatre-vingt-onze virgule soixante quatre (2 591.64) euros et divisé en cent soixante-dix (170) parts de quinze virgule vingt-quatre (15.24) euros, entièrement libérées, numérotées de 1 à 170 inclus qui, compte tenu des apports effectués se trouvent actuellement réparties comme suit :

A l'associé unique : Monsieur Xavier Clément PETIT.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, la gérance

N° 124

CONSTITUTION SOCIETE

Aux termes d'un acte authentique en date du 12/12/2017 reçu par Maître Amandine CHAVOT Notaire à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (Yvelines) 1 rue d'Alsace, Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI U MO SOGNO**Forme :** SCI

Objet : L'acquisition en l'état futur d'achèvement ou achevés l'apport la propriété la mise en valeur la transformation la construction l'aménagement l'administration la location et la vente exceptionnelle de tous biens et droits immobiliers ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et notamment l'acquisition d'une propriété sise à MONACIA-D'AULLENE (20171) Quartier Frisella.

Siège social : Quartier Frisella 20171 MONACIA D'AULLENE

Capital : 1.000,00 Euros

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément
Gérance : M. DESCHANG Christophe demeurant : Quartier Frisella 20171 MONACIA D'AULLENE

La société sera **immatriculée** au R.C.S d'AJACCIO .

N° 125

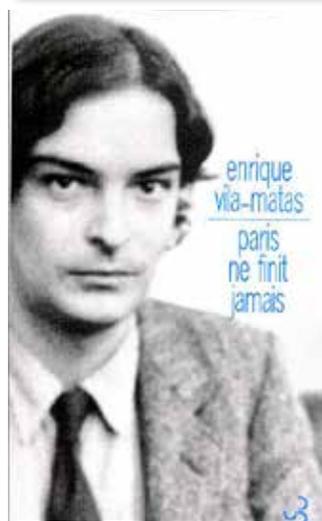
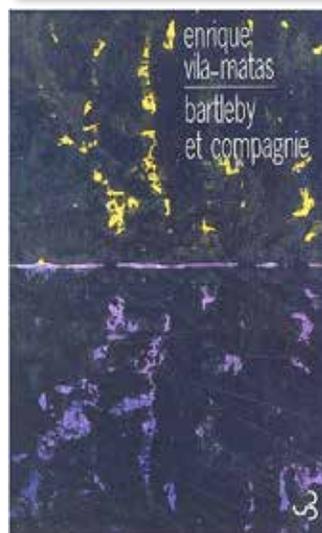
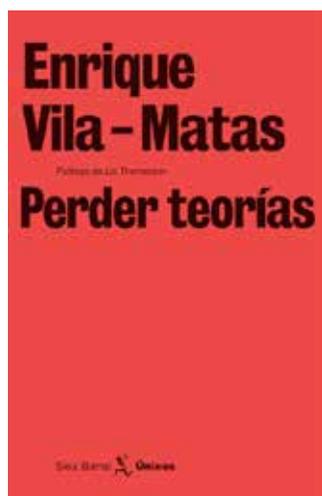
LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25/07/2017, la **SARL U CULOMBU** RC Bastia 531 405 025, a donné en location gérance à Madame **MARTIN Stéphanie**, E.I., née le 23/06/75 à Dugny, résidant Les Terrasses d'Algajola - 20220 Algajola, le fonds de commerce de salon de thé, snack, glacier, crêperie, grande restauration, sis 4, rue A Marina - 20220 Algajola, pour une durée de 1 année renouvelable par tacite reconduction à compter du 01/01/2018.



LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA



Enrique Vila-Matas
Perdre des théories,
 C. Bourgois éd. [Titres], 2010.
Bartleby et compagnie,
 C. Bourgois éd. [coll. Titres], 2009.
Paris ne finit jamais,
 C. Bourgois éd. [coll. Titres], 2012.

Un écrivain catalan

Le dernier festival Arte Mare a désigné comme lauréats de son prix littéraire Ulysse les écrivains Jean Echenoz et Enrique Vila-Matas pour l'ensemble de leur oeuvre. Je connaissais assez bien le romancier français pour avoir lu quelques-uns de ses textes importants parmi lesquels celui qui lui valut le Goncourt en 1999. Pour ce qui concerne le second auteur primé, je dois avouer que j'ignorais tout de lui ou de ses livres et ai profité de l'occasion pour acquérir trois des ouvrages disponibles sur place et découvrir ainsi dans une belle traduction française l'écriture de ce Catalan de Barcelone s'exprimant d'ailleurs essentiellement en castillan: comme quoi l'actualité politique de cette région ibérique s'invitait aussi plaisamment à la table littéraire de manière inédite. Pour les livres, d'abord un opuscule d'une soixantaine de pages à peine, intitulé *Perdre des théories*: récit d'une lecture aisée où le narrateur invité à un colloque à Lyon réfléchit au thème littéraire sur la théorie du roman à propos duquel il doit s'exprimer. Or, il est surpris de n'y pas être reçu comme il l'espérait et se retrouve un peu isolé dans la chambre d'hôtel où un taxi l'a déposé... Il tombe là sur un article de lui dans un magazine littéraire qui soulignait l'extraordinaire modernité de Julien Gracq et de son fameux *Rivage des Syrtes*: l'originalité de cette sorte de longue nouvelle de Vila-Matas me semble résider plutôt alors sur la décision inattendue du narrateur de retourner chez lui en décidant, comme libéré d'un carcan, de ne plus songer à théoriser quoi que ce soit mais d'oublier ou de perdre toutes les théories.

Le second ouvrage *Bartleby et compagnie* entreprend de passer en revue tous les livres solitaires, négatifs, inachevés, labyrinthiques, en suspension... et autres silences de ce type, d'auteurs comparables à ce personnage de Melville, humble employé de bureau qui répondait toujours négativement de manière polie mais définitive à toute demande par un «*Je préférerais ne pas...*» Long examen érudit et surprenant de très nombreux cas susceptibles d'être classés dans cette catégorie peu connue de la littérature mondiale, tous différents et pourtant similaires que le narrateur s'ingénie à présenter avec brio en sautant de l'un à l'autre avec une maîtrise absolue des transitions. Et revenant toujours à l'idée entêtante qui tendrait à montrer combien la quête que suppose toute oeuvre, doit surtout prendre en compte une histoire personnelle, quelque traumatisme, quelque crise fondatrice...

Le troisième ouvrage, *Paris ne finit jamais*, fut pour moi le plus passionnant, non seulement parce qu'il parle d'un Paris du Quartier latin bien connu mais aussi de ces années 1970 pleines aussi de souvenirs culturels marquants pour beaucoup d'entre nous. Aussi cette tentative de transcription du réel dans l'écriture, ces évocations de lieux et de personnages avec finesse, ironie et tendresse, touchent-elles particulièrement le lecteur, entraîné par l'errance bohème d'un jeune écrivain à la recherche à la fois de pistes pratiques d'écriture et de raisons psychologiques susceptibles d'éclairer utilement une vocation. Ce qui plaît aussi dans ces promenades foisonnantes de rencontres et de surprises, c'est encore ici l'art de la digression d'un narrateur qui retombe toujours habilement sur son récit, faisant parfois douter de quelques-unes des vérités rapportées, alors même que le vraisemblable s'impose et convainc brillamment. ■



La Caf, acteur du territoire

La Caf, Caisse d'allocations familiales : aides au logement, «allocations familiales», et puis ? Si ses interventions ne sont pas toujours bien connues, elles sont bien plus nombreuses qu'il n'y paraît!

Sur un territoire, qui se situe généralement à l'échelle du département, elle verse des aides financières aux particuliers en fonction de leur situation, bien entendu, mais soutient aussi, - par une assistance technique, des aides ou des subventions -, les acteurs locaux (mairies, communautés de communes, structures associatives...) dans leurs différentes actions sociales et pour la mise en place ou la gestion d'équipements visant à aider la vie des familles. Comme à Vescovato, en Casinca, par exemple où la Caf participe au financement de la crèche A Torricella qui dépend de la communauté des communes Casinca-Castagniccia.

Le partenariat, pour cette crèche multi-accueil située dans les locaux d'une ancienne école primaire entièrement rénovés et aménagés, remonte à 2008. L'unité [que gère la SARL Enjeu Casinca] proposait à l'origine 15 places. Elle s'est enrichie de 5 places supplémentaires en 2010 et la prestation versée, dans le cadre d'un «contrat enfance-jeunesse», fut de 268990€ pour une première période allant jusqu'en 2012. Les besoins se maintenant, pour 2013-2016, le montant s'est élevé 288048€. Le nouveau contrat a été signé le 8 décembre dernier par Christine Roux, directrice de la Caf de la Haute-Corse et Tony Poli, président de la communauté de communes: 338584€ sont dévolus à cette structure, dont on espère qu'elle s'enrichira peut-être de cinq places supplémentaires.

Car la Caf c'est aussi ça. Des aides non négligeables pour répondre, au sein des territoires, aux missions prioritaires qui lui ont été fixées dans sa Convention d'Objectif et de Gestion (COG): «Renforcer le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants et contribuer à la structuration d'une offre enfance et jeunesse adaptée aux besoins des familles». En 2017, pour la seule aide au fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance et aux organismes ou aux proposant des activités de loisirs pour les jeunes (en extrascolaires ou périscolaires) les dépenses sont estimées à près de 2400000€! «On dénombre 27 contrats enfance-jeunesse sur le territoire de la Haute-Corse, remarquait la directrice, dont 5 signés avec des communautés des communes ou un groupement de communes. Quarante-sept communes sont couvertes.» C'est ainsi que la Caf de la Haute-Corse participe au fonctionnement de 3 crèches collectives, 1 crèche familiale, 7 micro-crèches, 23 multi-accueils, mais également 8 relais et 9 maisons d'assistantes mater-

nelles, puis, pour les plus grands, 5 centres sociaux et 48 accueils de loisirs sans hébergement. Bref, une offre diversifiée: de la garde de bébé aux «activités du mercredi» ou pour les vacances scolaires des plus grands, tout est prévu.

Bien sûr, le soutien direct aux personnes les plus vulnérables est une mission essentielle dans une Haute-Corse qui avec ses 175499 habitants, est le 2^e département le plus pauvre de France avec 22,6% de sa population vivant sous le seuil de pauvreté. Le nombre d'allocataires en 2016 s'élevait à 29793 personnes, soit 7,25% de plus qu'en 2015. C'est aussi le département où la fécondité est parmi les plus faibles, pourtant il connaît une forte croissance démographique depuis 1999, due essentiellement au solde migratoire. Les personnes vivant seules (célibataires, veufs, divorcés et séparés) représentent plus de 64% des allocataires et 47% du total des allocataires ont au moins 1 enfant à charge. La Caf les aide à se loger par le versement de l'APL notamment. Ce sont 30% des dépenses totales qui y sont consacrées, mais les dépenses qui ont le plus augmenté, pour ces derniers exercices, concernent l'Allocation Adulte Handicapé [AAH] qui continue de progresser à un rythme soutenu (+ 4,40%) sous l'effet de l'augmentation du nombre de bénéficiaires. Le montant total des prestations versées s'élève à plus de 162 millions d'euros tous fonds confondus. Quant au nombre de bénéficiaires du RSA [Revenu de solidarité active], il a diminué, mais c'est dû largement à la modification de la loi en janvier 2016. Les chiffres ne peuvent pas être parlants.

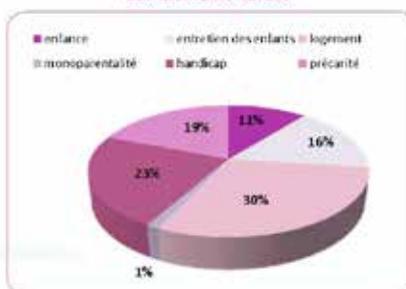
Constituant la «branche famille» de la Sécurité sociale, la Caf est «un organisme local de droit privé remplissant des missions de service public» qui appartient à la Caisse nationale des allocations familiales [CNAF]. Son origine? Elle est ancienne, mais on assiste à sa véritable émergence au début du XX^e siècle pour soutenir une politique nataliste dans un pays dépeuplé par les guerres: projet de généralisation des allocations familiales dès 1929, puis en 1931 grâce à Adolphe Landry, natif d'Ajaccio, maire de Calvi, député radical, sénateur et plusieurs fois ministre, proposition de loi généralisant les indemnités pour charges de famille des salariés de la fonction publique. En 1932, obligation aux employeurs privés de cotiser à une caisse de compensation versant des allocations familiales aux employés, etc. Ce n'est cependant qu'en 1945, en même temps que la création de la Sécurité Sociale, que la dénomination Caisse d'allocations familiales apparaît. ■ Claire GIUDICI

Photo Pierre Pasqualini



Répartition par catégories de prestations

des montants versés



des bénéficiaires



Sources - Cnaf fiches Files et Rapport financier 2016

Les moyens dont pourront disposer les Caisses d'Allocations Familiales sont définis tous les cinq ans par une Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) que la Caisse Nationale des Allocations Familiales [CNAF, dont dépendent les Caf] signe avec l'État. La COG actuelle couvre la période 2013-2017 et fixe également les objectifs à remplir et les indicateurs pour les évaluer. Ils seront déclinés pour chaque département en fonction des situations spécifiques. Le budget de la Sécurité sociale est voté chaque année par le parlement dans le cadre de loi de finance. Il définit aussi celui de la branche Famille qui provient principalement des cotisations versées par les employeurs, d'impôts et de taxes ou du remboursement de certaines prestations qu'elle verse pour l'Etat les départements.

La création de la Collectivité unique de Corse et la disparition des départements ne devrait avoir aucune incidence sur le fonctionnement de la Caf ■.

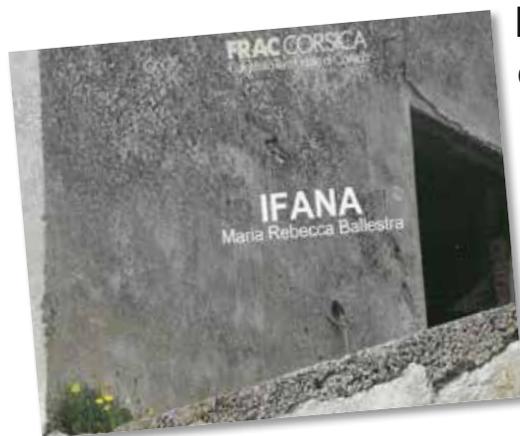
La sélection de la rédaction

Sorru in musica Natale

Sorru in musica, c'est bien sûr un festival d'été à nul autre pareil. Mais c'est aussi la conviction que la musique n'a pas vocation à être réduite à une animation estivale parmi d'autres et qu'il n'y a pas de saison pour le partage, la découverte. Avec ces concerts d'hiver, l'association Sorru in Musica réaffirme donc une fois encore le droit de tous (enfants, aînés, citadins ou ruraux, mélomanes ou simples curieux) à «l'excellence musicale», en tout lieu et en toute circonstance, y compris là et quand on ne l'attendait pas... ou plus. Pour cette édition 2017, Bertrand Cervera, violoniste et président de l'association se produira en compagnie de la pianiste Laura Sibella. Ils interprètent des œuvres de Vivaldi et Beethoven. Entrée libre. ■

Le 22 décembre, 18h30. Eglise San Quilico, Balogna. Le 23 décembre, 18h30 Église Sainte-Marie, Piana.

📞 www.sorru-in-musica.corsica



Ifana

Construite au XVII^e siècle, dans le cadre de la politique menée par Gênes, la ferme d'Ifana, dans l'Agriate, est un lieu emblématique tant son histoire épouse celle de la Corse. Elle fut gérée tout d'abord par les Spinola, une grande famille génoise; confisquée sous la monarchie française après 1769; ballottée entre le statut de bien national et celui de propriété privée après la Révolution puis tomba en déshérence avant d'être rachetée par le Conservatoire du littoral. La photographe et plasticienne Maria Rebecca Ballestra a été invitée par le Fonds régional d'art contemporain de Corse (Frac Corsica) à mener une recherche et un projet artistique autour de ce site, entre 2016 et 2017. Son travail, qui a notamment associé des élèves du lycée professionnel Fred Scamaroni et du lycée Giocante de Casabianca de Bastia, met en parallèle la nature et le travail de l'homme et questionne la manière dont l'une et l'autre peuvent s'influencer et se transformer mutuellement. Dans ce microcosme, l'artiste

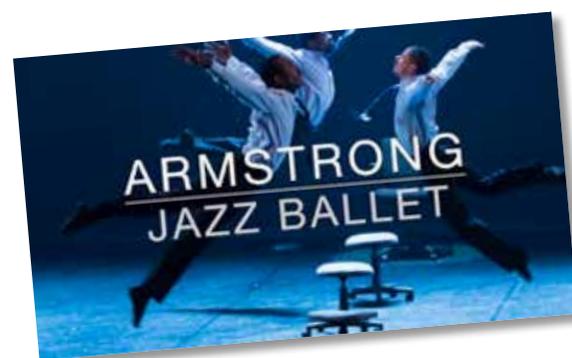
aborde des macro-thèmes qui lui tiennent à cœur tels que l'identité, la limite, la mémoire, la blessure, restitués via une série de photographies, une vidéo et une installation. ■

Jusqu'au 3 mars 2018. Musée de Bastia. 📞 04 95 31 09 12 & www.musee-bastia.com

Il était, parfois

Charlotte Arrighi de Casanova, Camille Nesa et Céline Vincent sont toutes trois adeptes du «théâtre tout terrain» et constituent le noyau dur du collectif A Funicella. Selon les projets, elles assurent tour à tour mise en scène, interprétation, scénographie... Avec ce spectacle, elles ont voulu revenir aux origines de leur profession: la transmission orale des histoires. À la mise en scène, Charlotte Arrighi de Casanova. Sur scène, Camille Nesa et Céline Vincent, tout à la fois comédiennes, conteuses, clowns, puisent sans modération dans un répertoire de contes, légendes, mythes, qu'elles font s'imbriquer les uns dans les autres, se répondre ou se contredire, jonglant avec les vers, la prose raffinée, le verlan... Et surtout en se remettant en question à chaque représentation: aux antipodes d'une prestation scénique immuable, si bien rôdée qu'elle en devient sans surprise, elles ont privilégié un spectacle dont la seule chose certaine est qu'il y a un début et une fin... Entre les deux, tout est affaire d'humeur, de rencontre entre des artistes et un public. ■

Le 23 décembre. 11h, 14h30 et 16h. Centre culturel Alb'Oru, Bastia. 📞 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica



Armstrong jazz dance company

Originaire de l'archipel de la Grenade, Géraldine Armstrong s'installe à Londres en 1967 pour se former à la danse classique puis à la danse jazz auprès du danseur, chorégraphe et pédagogue Matt Mattox. Elle-même, tout en menant une carrière de danseuse puis de chorégraphe, enseignera à son tour la danse jazz avant de fonder sa propre compagnie et d'y promouvoir une manière de danser au confluent du jazz, de la danse africaine mais aussi de la danse classique. Dans chacun de ses ballets, Géraldine Armstrong, puise ses inspirations dans la tradition afro-caribéenne et afro-américaine pour accorder la primauté au mouvement et au rythme, chaque figure tendant à réaliser une synthèse parfaite

entre la technique et le « feeling ». ■

Le 5 janvier, 20h30. Espace Diamant, Ajaccio. 📞 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr



Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne, Cortenais

orange™

30

National

SFR

390

National



95

Bastia



30

National

Lundi 25 Décembre

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h35 Les rencontres internationales de théâtre en Corse - 11h55 Délire Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 A paghjella - 13h30 Body And Soul - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h05 Zikspotting - 16h50 Noob - 18h10 Quellu estate - 19h05 Kodokan Corse - 19h30 Nutiziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 Les rencontres internationales de théâtre en Corse - 20h35 Body And Soul - 22h30 Nutiziale - 22h40 Zikspotting - 22h55 Autoroute Express - 23h05 Tocc'à Voi - 0h00 Nutiziale

Jeudi 28 Décembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Tocc'à Voi - 11h25 Ci Ne Ma - 11h40 Délire Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 L'esquimaude - 13h35 A votre Service - 13h45 La Terre Vue du Sport - 14h30 I Chjami Aghjalesi - 16h55 Noob - 17h15 Ci Ne Ma - 17h30 Associ - 18h00 Nan Fang Ao - 18h25 Mix Master Mike - 19h15 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Cheval mon trésor - 20h35 Quellu estate - 22h05 Autoroute Express - 22h30 Nutiziale - 22h40 Tocc'à Voi - 23h10 Mix Master Mike - 0h00 Nutiziale

Mardi 26 Décembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h40 Associ - 11h10 Zikspotting - 11h25 Quellu estate - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Tocc'à Voi - 13h10 Autoroute Express - 13h20 Mix Master Mike - 14h30 The Notwist - 16h40 Zikspotting - 17h05 Mix Master Mike - 17h55 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h45 Tocc'à Voi - 19h15 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 Nan Fang Ao - 20h10 A paghjella - 20h20 Mix Master Mike - 21h10 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

Vendredi 29 Décembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h20 Nan Fang Ao - 11h45 Délire Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Kodokan Corse - 13h10 Quellu estate - 14h05 Zikspotting - 14h30 A paghjella - 15h10 Cheval mon trésor - 16h30 Noob - 16h50 Clips Musicaux - 17h10 Zikspotting - 17h25 I Chjami Aghjalesi - 18h40 L'esquimaude - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Ci Ne Ma - 20h25 Johnny Vegas - 21h40 L'Opera dei Pupi de Palerme - 22h30 Nutiziale - 22h40 Body And Soul - 23h40 A votre Service - 0h00 Nutiziale

Mercredi 27 Décembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 L'Opera dei Pupi de Palerme - 12h00 Délire Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Nan Fang Ao - 13h10 Ci Ne Ma - 13h25 Zikspotting - 14h30 Johnny Vegas - 15h50 Kodokan Corse - 16h50 Noob - 17h30 Zikspotting - 17h45 Body And Soul - 18h40 L'Opera dei Pupi de Palerme - 19h30 Nutiziale - 19h40 L'esquimaude - 20h35 I Chjami Aghjalesi - 21h50 A votre Service - 22h00 Associ - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutiziale



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Programme.telepaese@gmail.com



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica





SORRU IN MUSICA

NATALE 2017
22 et 23 décembre

VENDREDI 22 DÉCEMBRE

BALOGNA ÉGLISE SAN QUILICU 18H30

SAMEDI 23 DÉCEMBRE

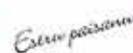
PIANA ÉGLISE SAINTE-MARIE 18H30

ENTRÉE LIBRE

www.sorru-in-musica.corsica



Sorru in Musica



Licence d'entrepreneur du spectacle 3^{ème} catégorie n° 3-1024536